

**Argonauts
Alouettes**
pages S2-S3

Presse

Plus grand quotidien français d'Amérique



1



4

pages S8-S9

**Grenspan
sourit,
la Bourse
bondit**
page C1



Ruée vers le Sud

MARIE-CLAUDE GIRARD

Vaut mieux s'y prendre à l'avance si on compte aller faire un tour dans le Sud cet été. En raison de la météo peu clémente et d'une économie revigorée, nombreux sont les vacanciers à se précipiter dans les agences de voyages pour se payer un peu de soleil avant la fin de la « belle saison ».

« Les gens nous demandent, comment ça se fait qu'il n'y a plus de place? Qui est-ce qui veut aller dans le Sud en été? » souligne Dina Thibault, de Voyages Sears de Brossard.

« Il ne fait beau pour personne », leur répond-elle. De plus, au début de la saison, les tarifs pour le Sud étaient moins élevés que des forfaits pour Mont-Tremblant. Malgré une forte demande, il y a autant de places prévues en vols nolisés que l'année dernière, dit-elle.

Résultat : « Pour nous, c'est une année record, autant pour le Sud que l'Europe. » Il reste très peu de places sur les vols nolisés, sauf peut-être vers la Floride au début août. Toutefois, les produits les plus chers trouvent moins preneurs.

La stratégie d'achat à la dernière minute doit être abandonnée, même pour les destinations soleil traditionnelles, estime pour sa part le gérant du bureau du centre-ville de Vacances Soleil 24, Traian Vaseoiu.

Les clients se plaignent qu'il n'y a pas d'été, mais la forte demande ne s'explique pas que par la météo, nuance-t-il. « L'économie va bien à Montréal. Les gens commencent à dépenser. C'est bon pour tout le monde. » Sur les huit destinations qu'il offre en « charters » à Cuba, en République dominicaine et au Mexique, il ne reste plus grand-chose.

« Le Sud est très, très en demande. C'est plein ! Tout le monde veut partir », confirme de son côté Lilliane Zazour, conseillère chez Voyages Phénicia. Depuis le début de l'été. On arrive toujours à trouver une place ici ou là. Mais pour les dernières semaines de juillet, les places se font rares, dit-elle.

À l'agence Cinquième saison, on constate la même tendance. La météo joue pour beaucoup, dit-on, quoique les derniers vols nolisés pour l'Europe affichaient « complet » eux aussi.

Pour ceux qui auraient encore l'espoir de partir en fin de semaine, il semble qu'il soit trop tard. C'est complet partout, indique-t-on au bureau montréalais de l'agence de voyages du Club automobile.



Jassa Singh Dhillon

Woods se fait voler la vedette



PHOTO AP ©

Alors que tous pensaient bien que Woods trônerait déjà en haut du tableau des meneurs de l'Omniium britannique, Ernie Els enregistrait huit birdies dont un à la suite d'un roulé de 10 pieds au 17^e trou. Le Sud-Africain a ramené une carte de 66, six coups sous la normale. Woods, lui, a rapidement montré son intention d'enlever le titre du dernier tournoi du Grand Chelem qui lui échappe en présentant une carte de 67. Quelques heures plus tard, Steve Flesch, qui n'a jamais gagné un tournoi majeur, l'imitait. Le récit complet de cette première journée en pages S10 et S11, sous la plume de notre envoyé Denis Dion.

À la recherche d'un miracle pour Jérusalem

MARC HENRY
Le Figaro, JÉRUSALEM

Ehud Barak et Yasser Arafat butent encore sur l'obstacle principal à un règlement pacifique : la recherche d'une solution miracle sur Jérusalem. Malgré neuf jours de négociations marathon, aucun compromis ne semblait en vue hier sur ce dossier qui fait figure de cocktail explosif mêlant politique, religion et questions de prestige.

Le conflit se polarise sur le mot souveraineté. Le premier ministre israélien ne veut en aucun cas renoncer à l'annexion de la partie arabe de la ville conquise en 1967. Plus de 200 000 Israéliens y résident dans une douzaine de quartiers construits spécialement pour eux. Le président palesti-

nien, de son côté, exige la souveraineté sur Jérusalem-Est afin d'en faire la capitale d'un futur État palestinien indépendant qu'il compte proclamer le 13 septembre.

Bref, une question de principe sur laquelle aucun des partenaires ne veut donner l'impression de reculer. Barak est malgré tout disposé à faire quelques gestes. Il propose que plusieurs quartiers arabes de Jérusalem-Est passent sous le contrôle administratif du futur État palestinien tandis que quatre colonies israéliennes situées à la périphérie seraient englobées dans les limites municipales de la ville. Le premier ministre est aussi disposé à donner le feu

Voir RECHERCHE en A2

RT Capital sanctionnée sévèrement

Amendes et suspensions frappent 13 courtiers et 9 dirigeants de fonds

MARTIN VALLIÈRES
du bureau de La Presse, TORONTO

« Après les avoir attrapés, j'espère qu'ils vont bien les punir », entendait-on récemment au fil des conversations dans le quartier financier de Toronto.

C'est avec des amendes et des notes de frais totalisant 3,4 millions, des suspensions de quelques semaines à trois ans, ainsi qu'une radiation à vie qu'est parvenue à terme l'affaire de la manipulation des cours d'actions par RT Capital, l'une des principales filiales d'investissements de la Banque Royale (Gestion Placements RT au Québec).

Ces sanctions ont été rendues officielles hier par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) et la Bourse de Toronto. Elles constituent l'essentiel des règlements qui ont été négociés depuis l'annonce des accusations, le 29 juin, par ces deux organismes boursiers contre 22 inculpés en tout.

Il s'agissait de neuf dirigeants et gestionnaires de fonds chez RT Capital à Toronto, écroulés par la CVMO, ainsi que 13 courtiers dans 11 firmes, punis par la Bourse de Toronto.

Ces accusations étaient le résultat d'une enquête commune de la CVMO et la Bourse de Toronto qui a duré plus d'un an. Elle avait permis de révéler 53 délits de manipulation de prix de 26 actions en fin de séance, survenus entre octobre 1998 et mars 1999.

Cette pratique de « prix final surélevé » servait à gonfler la valeur des fonds investis dans ces actions lors des fins de mois ou de trimestre, afin de rehausser leur rendement et les honoraires de leurs gestionnaires.

En approuvant le règlement négocié avec RT Capital et ses dirigeants fautifs, le commissaire Robert Davis de la CVMO a décrit ces délits comme des infractions graves à l'intégrité et la crédibilité du marché boursier.

Il a critiqué sévèrement aussi les déficiences des dirigeants de RT Capital pour corriger et empêcher ces délits, « surtout de la part d'une firme de cette taille ».

Selon les données de la CVMO, RT Capital gère 34 milliards pour 700 clients dans divers fonds et des caisses de retraite, dont 13,5 milliards en actions canadiennes.

Voir RT CAPITAL en A2



PHOTO AFP ©

Un touriste filme la vieille ville de Jérusalem, qui est au coeur des négociations israélo-palestiniennes.

Le propriétaire d'Essor Travel ruiné

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Les proches des cinq victimes mortes dans l'accident de l'autoroute 401 auraient beau vouloir poursuivre Essor Travel, le propriétaire du transporteur illégal est ruiné. Jassa Singh Dhillon est criblé de dettes et croule sous les poursuites perdues. Il vient même de perdre la maison de Dollar-des-Ormeaux dans laquelle il a donné sa conférence de presse. Et il a reçu trois fois la visite de huissiers en huit mois, obligé de se battre pour ne pas perdre ses meubles, de son vaisselier à portes vitrées à son antenne parabolique, en passant par

ses divans et son four à micro-ondes.

Depuis mai dernier, l'huissier de la firme Paquette et Associés se bute carrément à une porte close et se prépare à prendre les grands moyens, c'est-à-dire à revenir à la charge avec un serrurier si la cour lui accorde cette permission spéciale.

Détail important : c'est justement parce qu'il transportait des passagers sans permis que Jassa Singh Dhillon risque aujourd'hui de perdre ses meubles. Car le quin-quagénaire a beau jurer qu'il ignorerait avoir besoin d'un permis pour aller et venir entre Montréal et To-

ronto, avant même qu'une de ses camionnettes ne se renverse et tue cinq personnes, ses activités lui valaient déjà une rafale de trois poursuites et 5000 \$ d'amende.

Le 12 août 1997, trois de ses véhicules étaient en effet interceptés à Kirkland par le contrôle routier de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ). En juin 1998, les trois affaires aboutissaient en cour. L'homme a alors embauché un avocat, pour finalement plaider coupable dans un des dossiers.

Voir ESSOR en A2

Essor Travel n'est pas seule, page A3

Rubriques

Arts et spectacles .. B4 à B12	Monde	B3
- télévision	Mots croisés	C9
- horaire spectacles	Mot mystère	C9
Bandes dessinées	Opinions	B2
Bridge	Petites annonces	C10 à C14
Décès	- immobilier	C10, C11
Économie	- marchandises	C11
Feuilleton	- emplois	C11
Êtes-vous observateur?	- automobile	C11 à C14
Horoscope	- affaires	C2
Loteries	Politique	B1

MÉTÉO



Ciel variable
Max. 22, min. 15
cahier Sports,
page 20



http://lapresse.infinet

Suites de la une

RT Capital sanctionnée sévèrement

RT CAPITAL / Suite de la page A1

De l'avis de la Commission, l'affaire RT Capital et ses sanctions doivent servir d'avertissement pour tous les gestionnaires d'investissement et leurs courtiers. La CVMO et les autres commissions provinciales préparent d'ailleurs un examen global des pratiques transactionnelles de ces gestionnaires au Canada.

Dans l'immédiat, RT Capital doit payer une amende de 3 millions à la CVMO et ses dirigeants fautifs se partagent des frais de 143 000 \$. L'amende servira de capital initial pour une fondation de la CVMO qui sera dédiée à compter de l'automne à des activités publiques d'éducation financière.

Pour les neuf inculpés chez RT Capital, les sanctions négociées avec la CVMO sont surtout professionnelles. Et pour sept d'entre eux, la Banque Royale a annoncé hier leur « démission » et leur « retraite » immédiates.

Le dirigeant de RT Capital le plus sévèrement puni par la CVMO est Peter Larkin, qui était vice-président principal aux actions canadiennes. Il a dirigé 46 des 53 cas de manipulation de prix d'actions.

M. Larkin est radié à vie comme professionnel des valeurs mobilières en Ontario. Les autres inculpés chez RT Capital échappent de suspensions variant d'un à trois ans.

Le président et chef de la direction de RT Capital, Timothy Griffin, est interdit de toute activité dans le milieu boursier pour 18 mois. Il a également remis sa démission immédiate.

Son successeur a été annoncé sur le champ : Michael Wilson, l'ex-ministre fédéral des Finances sous le gouvernement Mulroney. Il était déjà vice-président du conseil de RBC Dominion Valeurs mobilières, une autre filiale de la Banque Royale.

Le président de RT Capital Management, Michael Edwards, qui est un ex-président du conseil de la Bourse de Toronto, a écopé d'une suspension d'un mois.

Quant aux 13 courtiers écroués par la Bourse de Toronto, le règlement négocié par 12 d'entre eux et approuvé hier prévoit des amendes de 15 000 \$ à 55 000 \$. (Le 13^e a préféré une audience)

Ces 12 courtiers sont aussi suspendus pour des périodes de 45 jours à deux mois et demi, en plus de devoir acquitter des notes de frais de 1500 \$ à 5000 \$ chacun.



Peter Rodrigues, directeur et vice-président de RT Capital, quitte précipitamment les lieux après l'annonce des sanctions qui se sont abattues sur sa société.

PHOTO PC ©

À la recherche d'un miracle pour Jérusalem

RECHERCHE / Suite de la page A1

vert à la construction de trois routes.

L'une permettrait aux Palestiniens d'accéder à la vieille ville de Jérusalem notamment à l'Esplanade des mosquées, le troisième lieu saint de l'Islam, sans avoir à franchir le moindre contrôle israélien. Le deuxième axe permettrait de circuler entre le nord et le sud de la Cisjordanie. Enfin une troisième route surélevée relierait directement la bande de Gaza à la Cisjordanie via le territoire israélien.

Dans la vieille ville, le contrôle exercé actuellement par le Waqf, organisme chargé de la gestion des biens musulmans, sur l'Esplanade des mosquées, serait reconnu par Israël. L'État palestinien obtiendrait également l'administration des quartiers chrétiens et musulmans. Arafat a rejeté ces offres. Sa marge de manoeuvre est en effet des plus limitées sur Al Quds (Jérusalem). Plusieurs pays, dont l'Égypte et l'Arabie Saoudite, ont exercé des pressions en rappelant que sur Jérusalem, Yasser Arafat ne négocie pas seulement au nom des Palestiniens mais de plusieurs centaines de millions de musulmans

dans le monde. L'opinion publique palestinienne aurait également les plus grandes difficultés à accepter la moindre concession sur le statut de la ville.

Barak est à peine mieux loti. L'opposition de droite l'accuse sans cesse de vouloir « rediviser Jérusalem » malgré toutes ses promesses. Au sein même de la gauche, de nombreuses voix le poussent à reporter de quelques années le règlement de la question de Jérusalem.

Plus inquiétant encore : le gouvernement apparaît de plus en plus vulnérable. Faute d'une majorité stable, le chef du gouvernement doit se préparer à affronter une véritable tourmente politique s'il revient avec un accord de Camp David. Le cabinet a une fois de plus été battu hier à la Knesset lors du vote préliminaire d'une proposition de loi de l'opposition prévoyant une majorité extraordinaire lors d'un référendum auquel tout accord avec les Palestiniens doit être soumis.

Le dossier des 3,7 millions de réfugiés palestiniens, passé ces derniers jours au second plan pour laisser la vedette à Jérusalem, est également loin d'être réglé.

Sans Clinton

Les négociations, maintenues en vie in extremis après avoir frôlé la rupture, se poursuivent à Camp David en l'absence de Bill Clinton et sans qu'une nouvelle date-butoir n'ait été fixée. Après un fracassant coup de théâtre mercredi soir, les pourparlers ont repris hier matin, toujours dans le secret le plus total mais cette fois sous l'égide du secrétaire d'État, Madeleine Albright, à qui le président américain a délégué temporairement ses pouvoirs.

Le chef de la diplomatie américaine a eu hier deux séries de rencontres séparées avec Barak et Arafat pour tenter de résoudre leurs divergences, a indiqué un responsable américain, sous couvert de l'anonymat.

Les deux délégations ont été conviées dans la soirée à un dîner en commun, a précisé ce responsable, mais on ignorait hier soir si Arafat et Barak y étaient présents.

Clinton doit revenir du sommet du G8 dimanche, mais certaines informations laissent croire qu'il pourrait revenir plus tôt.

Avec la collaboration de l'Agence France-Presse

Le propriétaire d'Essor Travel ruiné

ESSOR / Suite de la page A1

En échange, le procureur général a retiré les deux autres poursuites et lui a donné six mois pour payer son amende. Mais Dhillon n'avait toujours pas versé un sou en un plus tard.

Le père de famille a aussi omis de payer la Commission des normes du travail et le Comité paritaire du vêtement pour hommes, bien que la Cour du Québec l'ait condamné à leur verser respectivement 365 \$ et 3500 \$ (plus d'autres frais) à la suite de la faillite de sa compagnie Three-Star Bleaching. Chacun

des organismes a envoyé un huissier chez lui (en novembre 1999 et février 2000). Mais Dhillon a évité in extremis la vente de ses biens en disant qu'ils appartenaient à sa femme.

L'homme d'affaires n'a toutefois pu sauver leur décrépite maison de la rue Lake, grevée d'une hypothèque d'environ 180 000 \$. « Mon client est propriétaire de la maison depuis quelques jours, mais on ne veut pas jeter la famille (Dhillon) à la rue. On négocie son départ », a révélé l'avocat Robert Kandestin.

C'est la deuxième fois que la famille Dhillon est sur le point de se retrouver à la rue.

En octobre 1999, un autre créancier hypothécaire s'adressait à la Cour supérieure pour l'évincer. Mais celui-là a finalement laissé tomber sa poursuite.

Et ce n'est pas tout. Jassa Singh Dhillon doit près de 10 000 \$ (plus de monstrueux intérêts) à la Banque Nationale. En 1998, sa MasterCard Or surchargée, il cessait de faire ses paiements minimum. Et comme presque chaque fois, le tribunal a condamné l'homme d'affaires à rembourser sa dette sans qu'il prenne la peine de se présenter ou de se défendre. Ni de rembourser quoi que ce soit...

En mars dernier, la Cour supérieure condamne enfin Dhillon à payer les 108 665 \$ qu'il doit toujours à Revenu Québec.

La Presse

Renseignements : (514) 285-7272
Abonnement : (514) 285-6911

Télécopieur pour abonnement : (514) 285-7039

Lundi au vendredi de 6 h 30 à 17 h 30

Samedi de 7 h à midi

Dimanche de 7 h à 11 h

Rédaction : (514) 285-7070

Promotion : (514) 285-7100

Les petites annonces : (514) 285-7111

Télécopieur : (514) 848-6287

Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30

Décès, remerciements : (514) 285-6816

Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces

Détaillants : (514) 285-6931

National, TéléPlus : (514) 285-7306

Carrières et professions,

Nominations : (514) 285-7320

Comptabilité

Grandes annonces : (514) 285-6892

Les petites annonces : (514) 285-6900

La Presse est publiée par : La Presse, Ltée,

7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.

<http://lapresse.infinet.net>

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

Envois de publication canadienne -

Contrat de vente numéro 0531650»

Port de retour garanti. (USP5003692)

Champlain N.Y. 12919-1518.

LOTÉRIES

La quotidienne

à trois chiffres : 5-1-9

à quatre chiffres : 6-2-5-1

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, Héma-Québec attend les donateurs aux endroits suivants :

■ à Montréal : Centre des donateurs de sang, Centre commercial Maison neuve, 2991, Sherbrooke Est, de 10 h à 17 h 30 ;

■ à Terrebonne : Les Galeries de Terrebonne en collaboration avec les Filles d'Isabelle, les Amis de Lamater, l'A.Q.D.R., l'A.F.E.A.S., les Scouts et le Club de pétanque, cour centrale, 1185, boul. Moody, de 14h30 à 20h30.

■ à Laval : Agence de Voyages CAA Québec, Centre 2000, 3195, boul. Saint-Martin Ouest, de 14 h à 20 h 30. Objectif : 100 donateurs ;

■ à Fleurimont : La Gendarmerie royale du Canada en collaboration avec Cité Rock détente 102,7, FM, CHLT 630, Radio-média, La Tribune, Télé 7 Sherbrooke et The Record, Galeries Quatre Saisons, 930, 13e avenue Nord, de 10 h à 16 h.

■ à Dollard-des-Ormeaux : Galeries des Sources, 3237, des Sources, de 10h à 20h ;

■ à Ville Mont-Royal : Centre Rockland, 2305, chemin Rockland, de 10 h à 20 h.

DEMAIN DANS LA PRESSE



M à tout faire

Les FrancoFolies, qui vont présenter plus de 150 spectacles du 27 juillet au 5 août, se préparent à accueillir de nouveau Mathieu Chedid, alias M. Ce jeune homme-orchestre, brillant entremetteur de références pop, solide parolier, excellent réalisateur, chanteur tendre et allumé, fils du chanteur Louis Chedid et petit-fils de l'écrivaine Andrée Chedid, ne mise certes pas sur ses antécédents familiaux qu'il dit assumer parfaitement. N'empêche... grand-maman lui a signé deux textes sur son dernier album *Je dis aime*. Alain Brunet a interviewé l'artiste français, un des plus doués de sa génération.

QUESTION DU JOUR

La Presse
Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre?

Répondez à la question du jour:

— par téléphone, en composant le 514-285-7333;

— par Internet : <http://lapresse.infinet.net>

Devrait-on limiter l'utilisation du poivre

de Cayenne par les policiers ?

La nouvelle baisse du taux de criminalité au Canada vous rassure-t-elle ?

À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été :

Oui: 34 %

Non: 66 %

NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à prendre le

puls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.

Actualités

Un pathologiste innocente le gaz poivre, mais en ignore les contre-indications...

ÉRIC TROTTIER

Appelé à défendre l'utilisation du poivre de Cayenne par les corps policiers, le chef-pathologiste du laboratoire médical de Montréal, André Lauzon, a dû admettre hier :

- qu'il ne connaissait pas les contre-indications de ce produit publiées par les fabricants américains du capsicum ;
- qu'il ne savait pas non plus si la hausse du rythme cardiaque et de la tension artérielle provoqués par un jet de poivre de Cayenne était importante ou non ;
- et surtout que les pathologistes ne disposent d'aucun test pour vérifier la présence de capsicum dans l'organisme des personnes décédées.

Malgré cela, le docteur Lauzon est venu longuement « rassurer » la population au sujet de l'utilisation du capsicum par la police, lors d'une conférence de presse organisée conjointement par la Sûreté du Québec et le laboratoire médical de Montréal, qui enquêtent sur les décès de Luc Aubert et Sébastien McNicoll, survenus dimanche et mardi après qu'ils aient été aspergés de gaz poivre par les policiers de la Communauté urbaine de Montréal (CUM).

Sans parler de façon spécifique de ces deux cas, et avant même d'avoir terminé l'enquête, le docteur Lauzon, flanqué du coroner Line Duchesne et d'un porte-parole de la SQ, Gilles Mitchell, a dit avoir analysé plusieurs cas de mortalités reliés au capsicum. Mais il a été incapable de répondre à une question posée par le président du Mouvement action justice (MAJ), Yves Manseau, qui lui demandait de résumer les contre-indications fournies par les fabricants de ce gaz poivre.

« Ce pathologiste vient nous dire



Le docteur André Lauzon et la coroner Line Duchesne faisaient le point hier sur l'utilisation du poivre de Cayenne par les policiers.

qu'il n'y a pas de lien entre la mort de personnes ayant été aspergées au poivre de Cayenne et le poivre de Cayenne, mais il ne connaît même pas les contre-indications médicales du produit publiées par le fabricant », a déclaré Manseau par la suite, en déplorant que cette sortie du chef-pathologiste risquait de biaiser les enquêtes sur la mort d'Aubert et de McNicoll.

« On peut mourir après avoir été aspergé avec du poivre de Cayenne, a pour sa part indiqué M.

Lauzon, mais ce n'est pas nécessairement parce qu'on a été aspergé avec du poivre de Cayenne. »

Selon lui, d'autres causes expliquent les nombreux décès survenus ces dernières années à la suite de l'utilisation du poivre de Cayenne par des policiers (quatre morts en quatre ans à Montréal, autant en Ontario et 80 aux États-Unis). Un comportement violent ou agressif de l'individu, la consommation de drogue ou d'alcool, ou encore, un état de delirium agité

(qui est un état mental souvent provoqué par la cocaïne ou une autre drogue, et qui rend le sujet agressif, paranoïaque, un peu comme ce fut le cas pour McNicoll et Aubert) expliqueraient plutôt tous ces décès, selon le médecin :

« Les gens en état de delirium agité développent une force surhumaine et tolèrent la douleur ; souvent le poivre de Cayenne n'est pas efficace contre eux », dit le docteur Lauzon, qui ajoute avoir souvent vu des gens atteints de delirium

mourir subitement, sans avoir été aspergés de poivre de Cayenne.

« Notre hypothèse, poursuit-il, c'est que l'individu qui est dans cet état fabrique une hormone, la catécolamine, libérée dans les grands stress, et qui agit sur l'influx sanguin et le muscle cardiaque, jusqu'à provoquer une crise cardiaque. »

Le docteur Lauzon a par la suite admis que le poivre de Cayenne pouvait augmenter le rythme cardiaque et la tension artérielle. De quel ordre ? a demandé *La Presse*. « Nous ne savons pas », a répondu le médecin, avant d'ajouter : « Mais ça n'a rien à voir avec les arrêts cardiaques (des gens qui ont été aspergés au capsicum). »

Le docteur Lauzon a par ailleurs admis que le poivre de Cayenne peut devenir un « facteur aggravant » pour des personnes qui ont certaines maladies, mais il refuse d'y voir, là encore, un élément qui ait pu jouer un rôle dans les morts recensées jusqu'à maintenant.

Compte tenu que le poivre est un facteur aggravant, et comme le capsicum n'a pas d'effet sur les sujets en proie au délire, pourquoi ne pas éviter les mauvais mélanges en cessant d'utiliser le poivre de Cayenne pour les maîtriser ? « Les policiers qui arrivent devant des gens qui sont agités ne peuvent pas poser un diagnostic comme ça. Dans une telle situation, j'utiliserais aussi le poivre de Cayenne pour les contrôler », répond le médecin.

Yves Manseau, qui s'est présenté à cette conférence de presse sans y avoir été invité (tout comme un agent de relations publiques du service de police de la CUM), a déploré le manque de volonté du gouvernement de décréter une enquête publique sur l'utilisation du poivre de Cayenne. « Ils préfèrent manipuler l'opinion publique plutôt que tenir une enquête publique », a-t-il conclu.

Essor Travel n'est pas la seule entreprise à se lancer sur les routes sans permis

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Chaque semaine, la Commission des transports du Québec (CTQ) a vent d'entrepreneurs qui essaient de se lancer sur les routes en prétextant ne pas avoir besoin de permis, comme l'a fait la compagnie Essor Travel, responsable d'un accident mortel sur l'autoroute 401.

« Je reçois constamment des appels d'associations de transporteurs, de la ligue de taxi ou d'individus qui me demandent : *Est-ce que c'est vrai ? Avez-vous dit à un tel qu'il n'a pas besoin de permis ?* Ils ne sont pas heureux à cause de la concurrence. Mais à chaque fois qu'on contrevérifie avec nos préposés, on s'aperçoit que ce n'est pas la réponse qu'ils ont donnée du tout », affirme le porte-parole de l'organisme, Gilles Tremblay.

« Je ne veux pas dire que c'est ce que le monsieur d'Essor Travel a fait, mais les clients sont bons pour poser des questions de manière à retourner chez eux avec la réponse qu'ils veulent, poursuit-il. Quand on leur répond qu'ils ont besoin d'un permis, ils vont nous dire : *Oui, mais est-ce que je suis exempté si je fais, ceci, cela.* Alors que ça n'a plus rien à voir avec leur situation réelle. Ils vont déformer. »

Même si son absence de permis lui a déjà valu trois poursuites et une amende de 5000 \$, Jassa Singh Dhillon, le propriétaire d'Essor Travel, insiste en tout cas qu'on lui a dit de se passer de papier officiel parce qu'il louait des

camionnettes de 15 passagers plutôt que de gros autobus.

« Le transport rémunéré, en général, ça prend un permis. Les seules exceptions sont clairement prévues à la loi », souligne pourtant M. Tremblay.

Chose certaine, obtenir un permis de transport de passagers demande une bonne dose d'efforts. Même en roulant uniquement au Québec, il faut payer près de 200 \$, prouver qu'on aura les moyens de faire fonctionner son entreprise et, surtout, démontrer qu'on répondra aux besoins de la clientèle et qu'on ne nuira pas aux autres transporteurs. Deux points qui suscitent des gros débats lors des audiences publiques.

C'est d'ailleurs la plainte de concurrents qui amène la Commission des transports routiers de l'Ontario à enquêter sur six compagnies québécoises, cinq de Montréal et une de Granby.

En cas de doute, M. Tremblay prêche donc la prudence. « Notre service de renseignements donne des réponses administratives. La seule réponse valable, c'est celle du commissaire. Si vous présentez une demande de permis et que le commissaire vous dit que vous n'en avez pas besoin, vous êtes sûr que tout est légal. »

Chaque semaine, la Commission reçoit entre 1500 et 2000 demandes d'information. Ses dernières statistiques indiquent par ailleurs que, sur 203 demandes de nouveaux permis d'autobus, 138 ont été accordées et 15 refusées. Vingt personnes se sont désistées de leur demande.

Six des huit compagnies sous enquête en Ontario sont québécoises

HUGO DUMAS

« Bonjour, Anrie Travel ? Un aller simple pour Toronto, c'est combien ?

- C'est 30 \$, mais c'est déjà complet pour aujourd'hui, rappelez donc demain, répond une voix féminine dans un anglais approximatif. »

À l'instar d'Essor Travel, cette entreprise montréalaise impliquée dans l'embarquée qui a fait cinq morts sur la 401 lundi, Anrie Travel figure sur la liste des huit compagnies dénoncées par le transporteur ontarien Trentway-Wagar, qu'elle soupçonne de se livrer, sans permis légal, à du transport de passagers entre Montréal et Toronto. Six de ces entreprises ont des adresses au Québec, dont cinq dans la région de Montréal. La Commission des transports routiers de l'Ontario a déclenché une enquête, le 19 juin, à la suite des plaintes de Trentway-Wagar, un gros transporteur par autocars de Peterborough.

Pas moyen de se dénicher un siège dans une des camionnettes d'Anrie Travel pour Toronto avant dimanche. Toutes les places sont réservées. « À Montréal, nous partons tous les jours à 8h30 du centre-ville. De Toronto, le départ se fait à 15h de la station de métro York Mills », explique la téléphoniste.

L'activité principale d'Anrie Travel, selon le registre de l'Inspecteur général des institutions financières (IGIF), est la « livraison ». La com-

pagne appartient à Kakhaber Verkhvachvili, un résident du chemin de la Côte-Saint-Luc, à Montréal. Il a été impossible de lui parler hier.

India Travel and Tours et Khela Sahib Driving School sont aussi visés par l'enquête. En téléphonant à la résidence de l'administrateur principal de la Khela Sahib Driving School, à Dollard-des-Ormeaux, une jeune femme donne un numéro de téléphone pour joindre la compagnie, enregistrée à l'IGIF comme une école de conduite et un service de transport. En signalant ce numéro, un homme en refille un nouveau, que la Commission des transports routiers de l'Ontario relie à Indian Travel and Tours. Quand *La Presse* demande le prix d'un billet pour Toronto, un homme débite rapidement le numéro de la téléphone à composer pour la gare d'autobus du centre-ville de Montréal. Et aucune trace d'Indian Travel and Tours dans l'IGIF.

Pas plus qu'il n'y a d'informations concernant AutoBus et une compagnie exploitée par un dénommé Jose Manuel Janeiro, de nouveau, qui font aussi l'objet d'une enquête en Ontario.

Trentway-Wagar a également dénoncé Inter-City 1986, une compagnie d'autobus nolisés de Granby pourtant détentrice du plus « beau permis de la province », assure son vice-président, Christian Verreault.

« Nous sommes tout à fait légaux. Nous faisons affaire avec des

agences de voyage pour le transport nolisé des passagers. Notre permis est valide. Nous pouvons opérer au Québec, en Ontario, aux États-Unis et vice-versa », précise M. Verreault, dont une des compagnies transporte des passagers depuis plus de 50 ans sans anicroche.

Au début de l'été, des enquêteurs ontariens sont débarqués à Granby et ont fouillé dans les dossiers du transporteur. « Nous ne voulons pas être associés aux autres compagnies. Nous sommes très pointilleux sur les lois et nous n'avons rien à cacher », dit M. Verreault.

Trentway-Wagar peut-elle s'être trompée dans le cas d'Inter-City 1986 ? « Les enquêteurs nous le diront. Si les gens Trentway ont fait une erreur, ils auront à payer. Mais ils ont de bons avocats », souligne Felix D'Mello, porte-parole de la Commission des transports routiers de l'Ontario.

Les deux dernières compagnies soupçonnées de transport illégal, Ecoride et Express Line 2000, sont implantées à Toronto, dit M. D'Mello.

Par ailleurs, deux des blessés dans l'embarquée de lundi soir étaient toujours hospitalisés hier. Leur état s'est cependant stabilisé, indique l'agent Sandra Barr de la Police provinciale de l'Ontario (OPP). L'OPP n'a toujours pas révélé l'identité de la cinquième victime de l'accident, sa famille immédiate séjournant à l'extérieur du pays.

À l'honneur cette semaine : La Thaïlande

MOSAÏCULTURES
INTERNATIONALES
MONTRÉAL 2000

Vieux-Port de Montréal
Parc des Écluses
au pied de la rue McGill



VIA Rail Canada

La Presse

CITE
Rock Détente
107.3 FM

Partez pour Vancouver en train panoramique avec VIA Rail Canada!

Cueillez l'indice donné lors de l'émission Jardin & Cie sur les ondes de CITE Rock Détente, du lundi au vendredi, (6 h 40 et 8 h 40) et courez la chance de traverser le pays à bord du luxueux *Canadien* de VIA Rail Canada.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ App. : _____

Ville : _____

Téléphone / Résidence : _____ Bureau : _____

Thématique de la capsule Jardin & Cie : _____

Date de diffusion : _____

Question mathématique : $(25 \times 2) \div 5 =$ _____

Tous les coupons doivent être reçus avant minuit le 25 juillet 2000 à l'adresse suivante : Concours Mosaïcures Internationales Montréal 2000, C. P. 107, Succursale B, Montréal (Québec), H3B 3J5.

Le tirage aura lieu le vendredi 28 juillet à midi. Valeur approximative de 5000 \$. Règlement disponible à La Presse ou chez CITE Rock Détente. Résidents du Québec seulement. Les fac-similés ne sont pas acceptés. 18 ans et plus. Pour être déclaré gagnant, vous devez avoir répondu correctement à la question mathématique. Le voyage devra être effectué entre le 1^{er} avril et le 31 mai 2001.

Actualités

Certains terrains de golf des Cantons-de-l'Est polluent les puits situés à proximité

ANDRÉ NOËL

Des chercheurs ont trouvé des herbicides et des insecticides dans plusieurs puits situés près des terrains de golf des Cantons-de-l'Est, ainsi que dans les eaux de surface, où les concentrations dépassaient les critères de qualité de l'eau pour la vie aquatique.

La recherche, menée par la Régie régionale de la santé de l'Estrie, est rapportée dans le dernier *Bulletin d'information en santé environnementale*. Terminée en mars, elle laisse soupçonner que les terrains de golf sont des sources de pollution importantes.

« En ce qui concerne la qualité de l'eau souterraine des puits domestiques localisés en périphérie des terrains de golf, on note la présence d'un ou plusieurs herbicides (dicamba, mécopropr, 2,4,D, bentazone) dans l'eau de huit puits et la présence d'un ou plusieurs insecticides (diazinon, carbaryl, malathion, phosalone) dans l'eau de quatre puits (sur 20) », indiquent les auteurs.

Les concentrations de nitrates-nitrites (des fertilisants) ont également été mesurées pour l'ensemble des 20 puits domestiques en périphérie des terrains de golf : six puits comportaient un certain niveau de contamination.

Aucune concentration d'herbicides, de pesticides et de fertilisants ne dépassait les normes pour la santé. Mais la contamination des eaux de surface dépassait dans certains cas les critères de qualité de l'eau pour la vie aquatique.

C'était le cas des herbicides à proximité du terrain Venise-Magog. « Au cours des deux campagnes d'échantillonnage, plusieurs dépassements du critère de la qualité de l'eau pour la vie aquatique ont été observés pour le phosphore. Seuls les échantillons d'eau recueillis à proximité du terrain de golf Mont-Orford ont respecté ce critère. Pour tous les autres, d'importants dépassements ont été observés. »

Au cours des dernières années, le golf est devenu au Québec une activité de plus en plus populaire, si bien que le nombre de terrains a doublé entre 1970 et 1996, passant de

181 à 341, note le *Bulletin d'information en santé environnementale* (BISE).

« Cependant, pour satisfaire les critères d'esthétisme des joueurs, les propriétaires de terrains de golf doivent maintenir une excellente qualité de pelouse, ayant pour ce faire recours à des applications répétées de fertilisants et de pesticides.

« Lorsqu'ils sont appliqués sur le sol, ces fertilisants et pesticides sont susceptibles de contaminer les nappes d'eau souterraines de même que les eaux de surface. Selon son importance, une contamination de l'eau peut constituer un risque pour la santé des populations exposées, principalement lorsqu'elle est utilisée comme source d'approvisionnement en eau potable. »

Les chercheurs ont questionné des golfeurs : 41 % d'entre eux savaient que l'utilisation des pesticides sur les terrains de golf représente un risque pour la santé, notamment pour la leur. Interviewée hier, le docteur June Irwin, une dermatologue de Pointe-Claire, a souligné que plusieurs joueurs rapportent souvent des démangeaisons sur les jambes.

Le Dr Irwin multiplie les pressions depuis plusieurs années pour que le gouvernement bannisse, ou limite sévèrement, l'utilisation des pesticides dans les municipalités. Mais pour l'instant, seul existe un code de gestion, qui n'a toujours pas force de règlement, a reconnu Cécile Laverdière, qui s'occupe du dossier des pesticides au ministère de l'Environnement.

Le Dr Irwin et plusieurs citoyens ont cependant réussi à convaincre la Ville de Hudson, à l'ouest de Montréal, de presque interdire l'utilisation des pesticides, y compris sur le terrain de golf qui se trouve sur son territoire. Mme Laverdière a souligné que les propriétaires de ce terrain ont considérablement réduit leur utilisation de ces produits toxiques.

« Les personnes les plus à risque sont les enfants », affirme le Dr Irwin. Des liens ont été établis entre certains pesticides et certains types de cancer, notamment du système lymphatique, du cerveau et du système sanguin (leucémie). Le nombre de cancers du système lymphatique a considérablement augmenté chez les enfants au cours des dernières années, et le médecin estime que l'utilisation accrue des pesticides n'y est pas pour rien.

Les déchets de Toronto menacent-ils le Témiscamingue?

SYLVAIN LAROCQUE

NOTRE-DAME-DU-NORD

Le ministère de l'Environnement du Québec tarde à donner son avis sur un projet de dépotoir ontarien qui risque d'avoir des répercussions pour le Nord-Ouest québécois. La Ville de Toronto, qui cherche un endroit où envoyer ses ordures, pourrait prendre une décision au sujet de ce projet dès aujourd'hui.

Les maires des municipalités du Témiscamingue et les députés locaux veulent obtenir l'assurance du ministère que le dépotoir projeté, qui prévoit l'enfouissement d'un million de tonnes de déchets par année dans une ancienne carrière située du côté ontarien du Témiscamingue, est sans risques pour l'environnement.

Or, le directeur général de la MRC du Témiscamingue, Denis Clermont, n'a reçu aucune réponse à la suite des dizaines de demandes qu'il a fait parvenir au ministère depuis 1995. « On ne sent pas qu'ils ont une ferme intention d'agir dans ce dossier », dit-il.

Le site projeté se trouve dans la localité de Kirkland Lake, qui se trouve en amont du lac Témiscamingue et des 10 000 Québécois qui habitent autour. Les déchets proviendraient de la ville de Toronto, qui est à la recherche d'un nouveau lieu d'enfouissement depuis plusieurs années, celui qui la dessert actuellement étant presque plein.

Michel Lévesque, de la direction régionale du ministère de l'Environnement à Rouyn-Noranda, a indiqué hier à *La Presse* que son bureau a examiné une demande précédente concernant le terrain de Kirkland Lake, pour un projet plus modeste. « Les réponses qui nous avaient été fournies par les promoteurs à l'époque nous avaient semblé acceptables », a-t-il dit. La nouvelle version n'a pas encore été examinée à fond, selon lui.

Les opposants au projet, qui se trouvent autant du côté ontarien que québécois du lac Témiscamingue, craignent que des eaux contaminées s'écoulent de l'éventuel dépotoir pour aboutir dans le lac, et peut-être même dans la rivière des Outaouais.

« Il n'y a pas beaucoup de supporters de ce projet au Témiscamingue », lance Pierre Brien, député bloquiste de la circonscription. À la demande de citoyens, M. Brien se trouve à Toronto aujourd'hui pour décrire le projet devant deux comités du conseil municipal de la Ville reine. Ces comités doivent choisir entre cinq endroits pouvant éventuellement recevoir les déchets torontois.

Le maire de Rouyn-Noranda, Pierre Grandmaître, entend envoyer les déchets de sa ville à Kirkland Lake si le site devait voir le jour. « Nous profiterions du volume de Toronto », explique-t-il. Mais il précise qu'il ne va considérer Kirkland Lake que si l'en-



PHOTO ROBERT NADON, La Presse

Le maire de Rouyn-Noranda, Pierre Grandmaître, entend envoyer les déchets de sa ville à Kirkland Lake si on exploite un terrain d'enfouissement. Mais il précise qu'il ne va considérer l'endroit que s'il correspond aux normes environnementales québécoises.

droit correspond aux normes environnementales québécoises.

Le projet de Kirkland Lake se trouve au centre d'une polémique depuis plus de dix ans. À l'époque où ils étaient au pouvoir, les néo-démocrates avaient légiféré pour empêcher la construction d'un dépotoir à cet endroit. Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement de Mike Harris, l'idée d'un mégasite d'enfouissement à Kirkland Lake a refait surface.

Les promoteurs du projet ont signé une entente avec la Ville de Kirkland Lake et deux municipalités voisines, en vertu de laquelle ces dernières appuient formellement le projet de la mine Adams, en échange d'un « dédommagement » de plus de 2 millions par année.

« C'est un projet sans danger pour l'environnement, martèle Bill Enouy, conseiller municipal de Kirkland Lake. Toutes les études en viennent à la conclusion qu'il n'y a aucun risque. »

L'Association municipale du nord-est de l'Ontario, qui appuie le projet, soutient dans une lettre envoyée à l'hôtel de ville de Toronto que « les évaluations environnementales nécessaires ont été complétées ».

Actualités

Une Montréalaise de 88 ans expulsée par Air Canada

L'Office des transports réprimande le transporteur aérien qui parle d'un cas isolé

ALEXANDRE SIROIS

L'Office des transports du Canada vient de réprimander le transporteur Air Canada pour avoir expulsé une Montréalaise de 88 ans d'un de ses avions, parce qu'elle avait refusé de s'asseoir près des toilettes !

Sarah Brownstein, une résidente de Hampstead, devait se rendre à Washington en avion le 15 février dernier, à partir de Dorval. Or, peu de temps après son embarquement, elle a été mise à la porte de l'avion à la suite d'un malentendu.

« Afin de faciliter l'accès aux toilettes, l'agent de bord d'Air Canada a offert à Mme Brownstein un siège à l'arrière de la cabine. Mme Brownstein a décliné l'offre et l'agent de bord a alors déterminé

que Mme Brownstein ne pouvait pas se déplacer seule, qu'elle n'était pas autonome et qu'elle ne pouvait pas voyager sans accompagnateur », malgré ses protestations, a expliqué l'Office des transports.

Mme Brownstein a alors été conduite à l'hôtel Hilton, où des arrangements ont été pris pour que son gendre Irwin Kopin, qu'elle devait rejoindre à Washington, vienne la chercher à Montréal le lendemain. Sa fille, Judith Hendlish, qui habite également à Washington, a par la suite déposé une plainte auprès de l'Office des transports, affirmant que Mme Brownstein était bel et bien autonome.

« C'est terrible », s'est bornée à déclarer une personne qui semblait très âgée et qui n'a pas souhaité

s'identifier, jointe par *La Presse* tôt hier matin au domicile de Mme Brownstein. « Que pourriez-vous faire pour l'aider à se sentir mieux ? », a-t-elle ajouté.

Hier après-midi, cependant, visiblement dépassée par la tournure des événements, cette personne conseillait aux médias « d'oublier ça » en alléguant qu'il n'y avait « rien de vrai ».

L'expulsion a pourtant eu lieu, a confirmé son gendre, joint à Washington en soirée, ainsi que l'Office des transports. L'organisme fédéral a estimé que les membres de l'équipage impliqués dans la décision avaient « conclu à tort que Mme Brownstein était non ambulatoire et non autonome » et que leur geste allait à l'encontre du ma-

nuel des procédures de sécurité et d'urgence du transporteur.

Air Canada a pour sa part présenté ses excuses et accepté de défrayer les dépenses du gendre de Mme Brownstein, tel que suggéré par l'Office des transports.

La seule pomme de discorde qui subsiste entre les deux parties concerne la façon dont Mme Brownstein a été traitée. Elle aurait été expulsée « avec rudesse » et aurait passé plusieurs minutes dehors, sous la neige, soutient sa fille.

Des allégations niées par Air Canada. « On l'a aidé à descendre de l'appareil. On ne l'a pas laissé geler sur le bord de la piste. On l'a amené immédiatement à l'intérieur d'un corridor spécialement aménagé. (...) On a été délicat à son égard », a déclaré Nicole Couture-

Simard, porte-parole de l'entreprise.

Le transporteur aérien admet tout de même avoir eu tort d'expulser Mme Brownstein. « L'agent de bord et le commandant de vol ont erré dans leur jugement de la situation et ils n'ont pas respecté la déclaration de Mme Brownstein comme quoi elle était autonome et elle n'aurait pas besoin de services extraordinaires pendant le vol. Ils auraient dû la respecter », a précisé Mme Couture-Simard.

Au cours du mois d'avril, Air Canada a mis l'accent sur l'événement lors de toutes les séances de discussion prévues avec les agents de bord. « On est confiant que cela va clore ce genre d'incidents », a ajouté Mme Couture-Simard, qui affirme qu'il s'agit d'un cas isolé.

Défaut mécanique sur les Cessna 150 et 152

Le BST souhaite que Transport Canada force la réparation des tous les appareils

MARIE-CLAUDE GIRARD

Il y a deux ans, un jeune instructeur de vol de Laurentide Aviation est mort et son élève blessé grièvement quand le Cessna 152 qu'il pilotait s'est écrasé dans le lac Saint-François lors d'un exercice de vrille.

Hier, le Bureau de la sécurité des transports a publié un rapport d'enquête qui conclut que le pilote de 24 ans, David Abramson, n'avait aucune chance de pouvoir redresser l'avion. Un défaut de conception de l'appareil, aggravé par l'absence d'un ressort de rappel de câble de direction, ont provoqué le blocage du gouvernail.

La veille de l'accident, un apprenti technicien avait retiré de l'appareil le ressort brisé d'une pédale sans le remplacer. Ces déficiences n'ont pas été inscrites dans le carnet de bord et le carnet technique de l'avion, comme le veut la procédure approuvée par Transport Canada.

Ainsi, avant de prendre les commandes, le pilote n'a pas été informé qu'il manquait un ressort dans le système de direction. Selon la réglementation, l'avion n'était pas en état de naviguer et aurait dû demeurer au sol jusqu'à ce qu'il soit réparé.

Il reste qu'à lui seul, le défaut de conception du boudin d'arrêt du guignol de gouvernail des appareils Cessna 150 et 152 peut provoquer le blocage du gouvernail, ont constaté les enquêteurs du BST à la toute fin de leur enquête, lors de tests effectués l'hiver dernier sur des avions d'une école de pilotage de Saint-Hubert.

Le 14 mars, la compagnie Cessna Aircraft a réagi en avisant le BST qu'elle mettrait au point un nouveau boudin d'arrêt qui devrait empêcher le blocage du gouvernail. Mais le Bureau s'inquiète que la réparation soit facultative, à la dis-

crétion des propriétaires des 1500 Cessna défectueux immatriculés au Canada. Il recommande au ministère des Transports d'obliger les propriétaires à faire changer la pièce défectueuse.

D'ici là, le bureau demande aux gouvernements canadien et américain d'informer les utilisateurs et de restreindre l'utilisation des vrilles jusqu'à ce que les appareils soient réparés. Il a transmis le dossier au National Transportation Safety Board américain pour qu'il presse les États-Unis de prendre des mesures. Il suggère aussi de rappeler aux entreprises l'importance de tenir à jour les carnets de bord.

Le rapport n'est d'aucun réconfort pour les parents du jeune pilote, Rikki et Jane Abramson. Ils sont inconsolables, en colère. « Pour nous, c'est l'horreur. C'est épouvantable », confie M. Abramson. Ils ont été troublés d'apprendre que l'école n'avait pas suivi les règles et que leur fils n'avait pas été informé qu'une pièce manquait. « Des informations vitales n'ont pas été transmises à notre fils », déplore Mme Abramson. « Les standards de sécurité n'y étaient pas. » Le couple n'a pas voulu commenter la possibilité de poursuivre l'école de pilotage.

Le rapport a été publié deux ans après l'accident. Pour la famille, ce fut une attente insupportable. Au BST, on explique que l'accident de la Swissair a monopolisé les techniciens et retardé les autres enquêtes.

Autre fait troublant aux yeux des parents : la dernière vérification de maintenance de l'entreprise effectuée par Transport Canada avant l'accident remonte à 1991, soit sept ans plus tôt. D'autres types de vérification ont toutefois été faites durant cette période.

De son côté, le président de Lau-



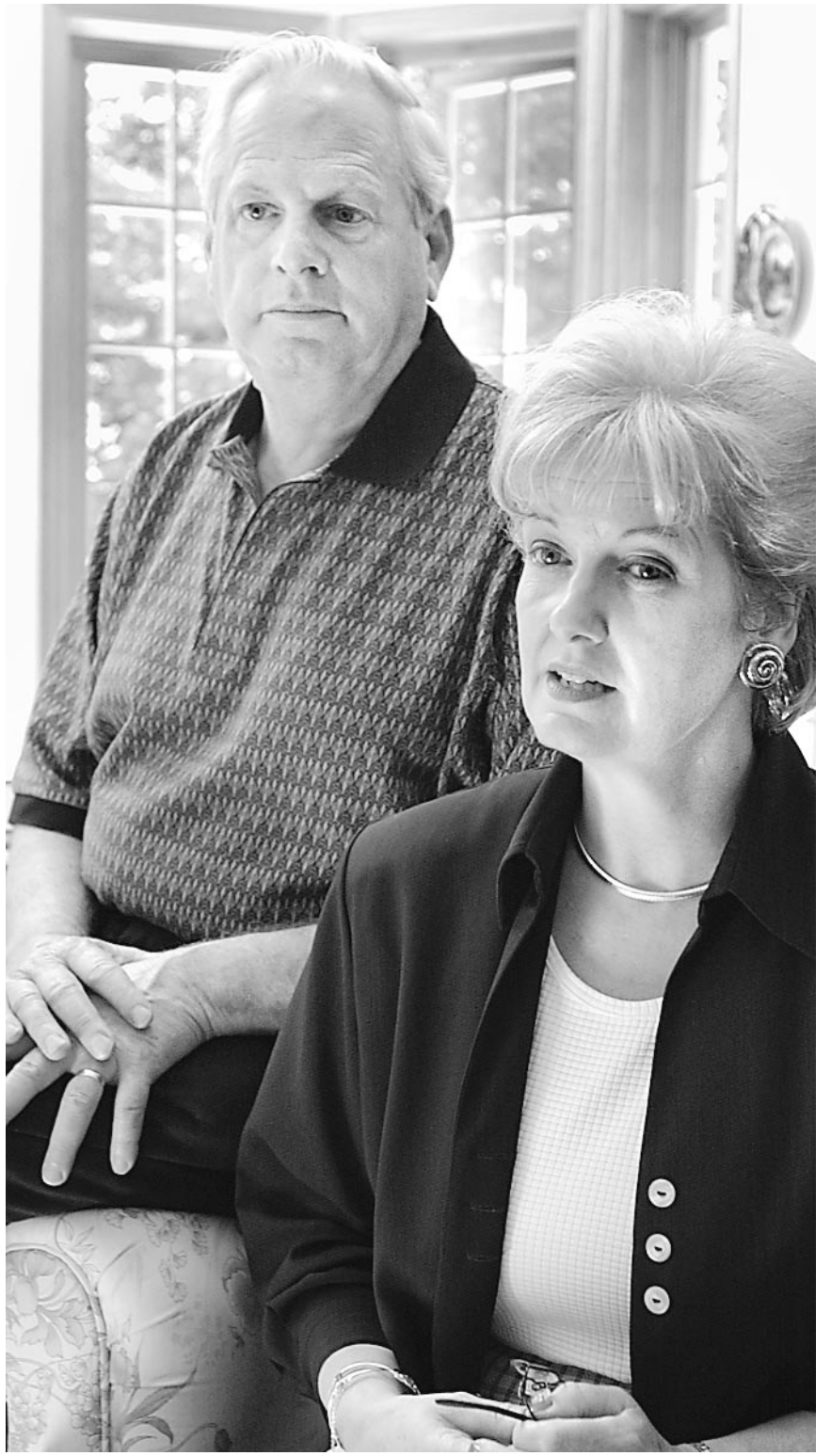
PHOTO ROBERT MAILLOUX, *La Presse*
David Abramson, 24 ans, n'a pu redresser son avion. Rikki et Jane Abramson, ses parents, sont inconsolables et en colère. « Des informations vitales n'ont pas été transmises à notre fils. »

rentide Aviation, John Shorefield, hésite à commenter le rapport : « Je n'ai pas la liberté d'en discuter », s'excuse-t-il. Ses premiers commentaires sont de sympathie pour la famille Abramson.

S'il admet que des erreurs ont pu se produire, il n'accepte pas les conclusions du rapport qui indique que « tout porte à croire que l'exploitant, en général, ne tenait pas les carnets de bord des aéronefs conformément aux exigences du Règlement de l'aviation canadien. » L'entreprise utilisait plutôt un « carnet des déficiences » pour consigner les anomalies, une façon de faire qui n'est pas approuvée par Transport Canada.

Au ministère, on confirme qu'une enquête a été menée à la suite de l'accident et que « des pénalités ont été signifiées » à la compagnie d'aviation. Parce qu'elle a toujours la possibilité de contester ces pénalités, le ministère refuse de dévoiler la teneur des infractions.

Bien qu'il y ait 15 000 Cessna en



service à travers le monde, l'accident du 18 juillet 1998 serait le premier du genre à être signalé. Aux États-Unis, la vrille n'est pas un exercice obligatoire pour l'obtention d'un permis de pilote privé ou commercial comme c'est le cas au Canada, note Mark Fernandez, enquêteur au BST.

David Abramson pilotait depuis

quatre ans et totalisait 1140 heures de vol. Il venait tout juste de passer les examens écrits pour l'obtention d'un permis de pilote de ligne. Jusqu'à la fin, il a tenté d'empêcher l'avion de s'écraser, lit-on dans le rapport. Le passager a pu s'en tirer vivant en sortant. Pour sa mère, il s'agit là d'une preuve de son professionnalisme.

Montréal ne s'opposera pas au déménagement des Expos

SIMON DROUIN

Dans le cas où le groupe des propriétaires locaux des Expos déciderait tel que prévu de vendre ses parts au président Jeffrey Loria, la Ville de Montréal ne chercherait pas à s'opposer à un déménagement éventuel de l'équipe et tenterait simplement de soutenir le maximum de son investissement initial.

« Je ne pense pas que la Ville s'objecte, par un groupe minoritaire, au déménagement. Ça, ça me surprendrait », a déclaré, hier après-midi, le président du comité exécutif de la Ville de Montréal, Jean E. Fortier, lors d'une conférence de presse organisée pour traiter de la question des Expos.

« Probablement qu'on ne s'ob-

jecterait pas à la décision des autres membres », a ajouté M. Fortier qui dit n'avoir négocié ni avec le groupe Loria ni avec les partenaires locaux.

Après le groupe Loria, qui détient 24 % des parts, la Ville de Montréal est le deuxième plus important propriétaire des Expos, avec 16,8 % des parts. Mais en vertu d'un règlement du baseball majeur, la Ville, en tant qu'entité gouvernementale, est cantonnée dans un rôle de partenaire silencieux.

Selon la convention des actionnaires, Montréal peut toutefois vendre ses parts en priorité sur tout autre partenaire, ce qui lui procure un éventail de possibilités, aux dires de Jean Fortier.

« Trois choix s'offrent à nous, si-

non quatre : un, c'est d'être payé avant les autres ; un deuxième, c'est d'être payé en même temps que les autres, au même prix que les autres ; un troisième, c'est d'être payé après les autres avec les gens qui resteront à Montréal ou qui déménageront », a dit M. Fortier.

L'administration municipale pourrait donc attendre le transfert des Expos dans une autre ville pour obtenir un rendement maximal sur son investissement initial de 13 millions. « C'est possible dans la mesure où on serait certain que la valeur serait supérieure et dans la mesure où on serait certain d'être payé par d'éventuels créanciers », a expliqué le président du comité exécutif.

Pendant ce temps, les partenaires locaux des Expos ne semblent pas se faire d'illusions sur la possibilité

que Jeffrey Loria garde la franchise. Interrogé à ce sujet sur les ondes de CKAC, l'actionnaire Jean Coutu a répondu par cette question, hier : « Tout en restant à Montréal, est-ce vous investiriez dans un club de soccer en Oregon sachant qu'il va perdre de l'argent ? Moi, je trouve que ça n'a pas d'allure. »

Les 13 641 partisans qui ont assisté à la victoire des Expos hier après-midi au Stade olympique ont pour leur part manifesté leur mécontentement en huant copieusement Jeffrey Loria quand celui-ci se rendait à son siège entouré d'agents de sécurité. Quelques instants auparavant, M. Loria s'était frayé un chemin à travers une horde de journalistes en refusant sans surprise d'émettre un quelconque commentaire.



PHOTO CP
Jeffrey Loria, hier, au Stade olympique.

Pour construire, rénover, décorer et jardiner, le cahier **Mon toit** demain

À l'ère du **i-look**

Actualités

Une hausse de 7,5% aux commissaires d'école

MARTIN PELCHAT
du bureau de La Presse, QUÉBEC

À l'heure du déficit zéro et des surplus budgétaires, les commissaires des commissions scolaires du Québec ont droit à leur tour à un cadeau de Québec : une hausse de 7,5 % de leur rémunération.

Un décret adopté le 28 juin par le Conseil des ministres vient modifier à la hausse l'enveloppe que verse le gouvernement aux commissions scolaires aux fins de la rémunération des commissaires. Elle passe de 7,2 millions à près de 10 millions, soit une augmentation de 37 %.

En plus de hausser de 7,5 % le montant de base maximal alloué par commissaire, le décret ajoute une nouvelle prime de 1000 \$ par commissaire pour « soutenir la participation à différents comités », ainsi que 1500 \$ par commissaire élu dans une circonscription située à 75 km ou plus du siège social. Cela afin de compenser leurs dépenses de déplacement.

Le gouvernement a aussi décidé d'introduire une rémunération additionnelle spécifique pour le président du conseil des commissaires. Dans les commissions scolaires de 50 000 élèves ou plus, comme la Commission scolaire de Montréal (CSDM), il s'agit du moins élevé des montants suivants : 55 000 \$ ou 75 cents par élève. Comme la CSDM compte 76 964 élèves, c'est le premier montant qui s'applique.

Dans les commissions de 25 000 à 50 000 élèves, comme les quatre autres commissions scolaires de l'île de Montréal (Pointe de l'île, Marguerite-Bourgeoys, English Montreal et Lester B. Pearson), le président peut recevoir 75 cents par élève. Pour la plus populeuse de l'île après la CSDM, la commission Marguerite-Bourgeoys (38 388 élèves), cela veut dire 28 791 \$. Enfin, dans les commissions scolaires de moins de 25 000 élèves la rémunération du président peut atteindre le plus élevé des montants suivants : 12 000 \$ ou 75 cents par élève.

La hausse de 7,5 % se traduira à la CSDM par une augmentation de 691 \$ par année par commissaire, de 9211 \$ à 9902 \$. La CSDM a 21 commissaires élus. Les membres du comité exécutif auront pour leur

part droit à 14 022 \$ au lieu de 13 044 \$, soit une hausse de 978 \$.

Dans les commissions scolaires de 25 000 à 50 000 élèves, le montant alloué aux commissaires sera haussé de 297 \$ pour atteindre 4254 \$. Dans les plus petites, il augmentera de 198 \$ pour passer à 2836 \$. Le gouvernement a aussi décidé d'indexer la rémunération annuelle en fonction de l'indice des prix à la consommation, plutôt que selon l'ancienne formule ajustée à celle des cadres.

L'enveloppe de rémunération des commissaires n'avait pas été substantiellement ajustée depuis une dizaine d'années, souligne le sous-ministre adjoint à l'Éducation, Henri-Paul Chaput. Il précise qu'elle coûtait 12 millions au gouvernement avant la réforme qui a réduit de 156 à 72 le nombre de

commissions scolaires. Les territoires se sont depuis agrandis et il fallait compenser les commissaires qui ont vu leur trajet s'étirer, ajoute-t-il.

« Un des objectifs visés était de reconnaître le travail fait par les commissaires dans le cadre de la réduction du nombre des commissions scolaires, dit-il. Ils sont aussi de plus en plus impliqués dans des comités de développement régional. »

Québec ne décide pas de la façon dont les commissions scolaires répartissent l'enveloppe qui leur est versée à des fins de rémunération des commissaires. Les conseils des commissaires peuvent donc décider de distribuer les sommes différemment. Mais dans la plupart des cas, ils alignent la rétribution des commissaires sur les maxims établis par le gouvernement.



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, La Presse ©

Les jeunes d'Outremont ont bien mérité... C'est grâce à quelques-uns d'entre eux — et à M. le maire — s'ils peuvent pratiquer cet été le patin à roulettes dans une partie de la patinoire municipale.

Haut les patins!

STÉPHANIE BÉRUBÉ

Les jeunes s'en donnaient à cœur joie hier hier lors de l'inauguration du Skatedôme d'Outremont, une petite partie de la patinoire municipale qui sera consacrée à la planche et au patin à roulettes pour la période estivale. L'initiative est venue de jeunes qui se sont rendus au conseil municipal l'année dernière réclamer un endroit pour pratiquer ces activités casse-cou. Ils avaient en main une pétition de 400 noms ; le maire, Jérôme Unterberg, a été touché par l'initiative et a décidé d'en faire une cause personnelle. Il s'est lui-même rendu au Tazmahal, au Palais du commerce, avec les quatre jeunes requérants, qui lui servaient de conseillers. Le politicien a conclu une entente avec

« cette Mecque » de la planche à roulette : la Ville d'Outremont a loué des équipements pour l'été, permettant aux jeunes de faire des cascades, sous surveillance et à l'abri des intempéries. Une entente profitable pour les deux parties, puisque le Tazmahal vit des moments difficiles. En janvier, il devra quitter la rue Berri pour faire place à la future Grande Bibliothèque du Québec. D'ici là, il doit se trouver un nouvel emplacement. La Ville de Montréal lui a proposé cette semaine deux bâtiments, dont l'incinérateur de Montréal. Le propriétaire du Tazmahal en est à étudier les propositions. Chose certaine, il n'est pas question de fermer cet endroit qui accueille 50 000 jeunes par année.

Le festival des rues barrées

PASCALLE BRETON

Hugo Américi rit jaune. Il habite un appartement de la rue Émery, en plein cœur du Quartier latin montréalais, et exploite un petit commerce au rez-de-chaussée de la bâtisse. À quelques mètres du Festival Juste pour rire qui bat son plein.

« J'habite ici depuis deux ans. Je connais autant les avantages que les inconvénients de la vie au centre-ville, avec le béton et les festivals. Comme résidant, c'est certain que c'est déplaisant, il y a du monde, du bruit et c'est l'enfer de passer à travers les barrières qui ferment les rues. Mais comme commerçant, je ne peux pas me plaindre, ça amène des clients », confie le jeune propriétaire du salon de thé Camellia Sinensis.

Pour la durée du Festival, les résidents du secteur reçoivent une carte d'identification qui leur permet de franchir plus rapidement les barrières encadrant les lieux de l'événement pour pouvoir rentrer chez eux. Mais pour ce qui est de stationner la voiture devant la porte ou de se faire livrer un repas, impossible. Les accès des rues sont bien gardés.

Colocataire de M. Américi, André Laflamme considère que le plus ennuyeux, ce sont ces clôtures qu'il doit franchir, même s'il présente sa carte de résidant. « Au lieu de deux minutes, ça m'en prend 15 pour aller acheter une pinte de lait au dépanneur. Quand je reviens de l'épicerie, les agents de sécurité fouillent mes sacs et me questionnent parce que j'achète de la bière », dit-il.

Une dizaine de rues sont fermées partiellement ou totalement pendant les événements culturels majeurs qui se déroulent durant la saison estivale à Montréal. Le centre-ville est le secteur le plus touché, la rue Sainte-Catherine particulièrement.

« La fermeture des rues reste la dernière solution. Nous incitons plutôt les promoteurs à s'installer dans les parcs et les grandes places. Parfois, ils doivent aussi remettre une pétition s'ils veulent présenter un événement dans la rue, ce qui a été le cas avec le Festival Juste pour rire », explique Richard Adam, commissaire au bureau des festivals et animations publiques



PHOTO ARMAND TROTTIER, La Presse ©

André Laflamme (à droite) habite rue Émery, dans le Quartier latin montréalais, au cœur du Festival Juste pour rire. Mais comme les membres de sa famille venus le visiter ou les nombreux spectateurs du Festival, il doit montrer patte blanche avant de pouvoir rentrer chez lui, à l'intérieur du périmètre de l'événement.

du Service de la culture de la Ville de Montréal.

En raison de la foule nombreuse qu'ils attirent, des événements comme le Festival international de jazz de Montréal ou le Festival Juste pour rire ne peuvent être organisés ailleurs que dans les rues. Ce n'est pas le cas pour toutes les festivités. Les Nuits d'Afrique ont ainsi été ramenées de la rue Saint-Laurent au carré Émilie-Gamelin.

Les commerçants figurent parmi ceux qui apprécient l'achalandage accru que toutes ces manifestations entraînent. « Il y a beaucoup plus de personnes dans les rues, donc plus de consommateurs et plus de ventes. Les marchands en profitent », commente Richard Frédette, directeur général de la Société de développement du Quartier latin.

Les rassemblements culturels en plein air ne sont pas les seuls à perturber la vie urbaine. Les feux d'artifice présentés tout l'été à l'île Sainte-Hélène, les rassemblements sportifs comme le Tour de l'île, les nombreuses fêtes de quartier et les ventes-trottoirs viennent aussi aggraver la patience des automobilistes et des résidents du centre-ville.

« Nous recevons très peu de plaintes. Les Montréalais sont ha-

bitués aux festivités estivales et les automobilistes connaissent les rues à éviter », affirme M. Adam. Un comité formé de plusieurs intervenants, autant les services d'urgence que les différentes divisions de la Ville, se réunit plusieurs fois à l'avance pour établir un plan d'action et le promouvoir.

Même si d'autres grandes villes canadiennes vivent aussi une importante période de festivités estivales, le cas de Montréal demeure particulier puisque les événements durent jusqu'à une dizaine de jours.

« Nous fermons parfois certaines portions des rues parcois pour un long week-end, mais jamais plus que trois ou quatre jours. Nous essayons de minimiser l'impact pour les automobilistes », explique Stan Koziura, du Service d'aménagement à la Ville de Toronto.

À Vancouver, la situation est similaire. Le Festival de jazz est par exemple organisé sur deux fins de semaine, à deux endroits différents.

Mais à Montréal, l'été tire son charme des nombreux événements dans les rues, au grand air. Même s'ils deviennent aussi des festivals des rues barrées.

Le maire de St-Donat veut donner le nom de Chevrette à une route jugée inutile

ANDRÉ NOËL

Le maire de Saint-Donat, Yves Paquin, veut donner le nom du ministre des Transports, Guy Chevrette, à une nouvelle route de 15 millions de dollars qui reliera son village à Mont-Tremblant et qui pourrait s'avérer, selon les critiques, un monument au gaspillage.

« Je vais tout faire pour que cette route s'appelle la 'route Chevrette' », a dit le maire, hier. On lui a toujours parlé de ce projet. Le ministre a toujours dit qu'il se réaliserait. Et il a débloqué les fonds pour que la route soit construite. »

Il y a deux semaines, M. Chevrette a annoncé la construction de cette route de 31 kilomètres qui reliera les municipalités de Saint-Donat, de Val-des-Lacs et du Lac-Supérieur, en longeant la limite sud du parc du Mont-Tremblant.

L'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec affirme que ce projet, financé en totalité par le ministère des Transports, ne figure dans aucun plan de transport et n'a jamais été établi comme une priorité.

En effet, une route relie déjà ces

villages. Et elle est plus courte (d'au moins deux kilomètres) que la future route. Mais il y a plus. Une étude faite l'année dernière par le Conseil régional de développement (CRD) de Lanaudière conclut qu'il s'agit d'un projet coûteux et inutile.

« Toutes les options de (nouvelle) route entre Saint-Donat et le Mont-Tremblant apportent toutes trop peu d'impacts économiques pour en justifier les importants coûts requis par leur construction et leur entretien », indiquent les auteurs de l'étude, après avoir consulté plusieurs experts, dont le directeur régional du ministère des Transports.

« Compte tenu du peu d'impact des options (de nouvelles routes) sur l'économie de temps (sept minutes au maximum), du faible débit d'automobiles anticipé et des coûts élevés de construction, il n'est pas surprenant de constater que les résultats (des recherches) présentent un rendement économique négatif. »

« Nous sommes d'avis que le défi pour Saint-Donat consiste davantage à élaborer une véritable stratégie de développement écono-

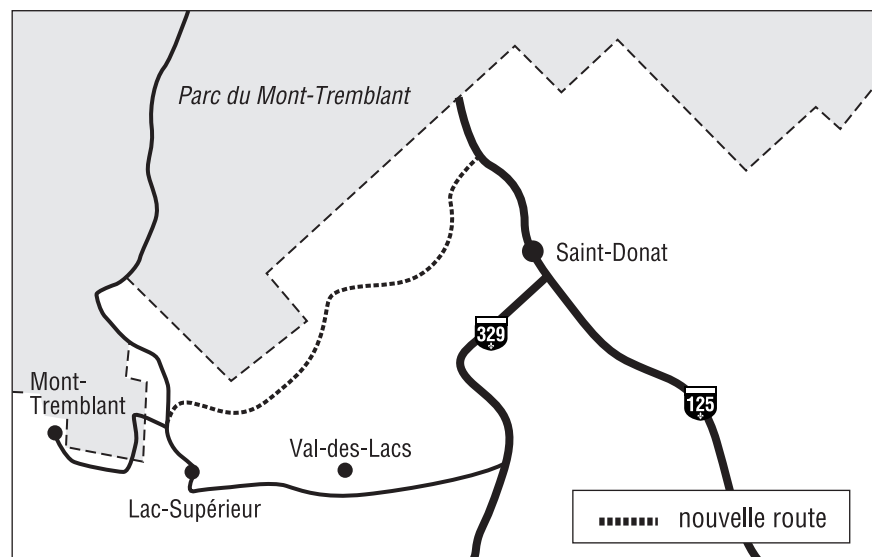
mique, complète et étoffée et qui s'attaquera aux réels problèmes de fond. »

(Le CRD a refusé de transmettre à La Presse l'étude au complet, bien qu'il s'agisse d'un document public payé par des fonds publics et ne contenant pas de renseignements personnels.)

La mairesse de Lac-Supérieur, Monique Grenier, aurait dû être une des premières intéressées par ce projet de nouvelle route. Mais elle n'a jamais été consultée et a été convoquée à la conférence de presse de M. Chevrette seulement la veille.

« Pour moi, l'approbation de ce projet est une surprise. Je comprends mal que le gouvernement débloque 15 millions de dollars pour ce nouveau tracé. Il y a déjà une route qui nous lie à Saint-Donat. Il serait beaucoup plus sage de l'améliorer. Pourquoi construire de nouvelles routes quand le gouvernement prétend qu'il n'a pas assez d'argent pour bien entretenir les routes existantes ? »

Cette nouvelle route n'aura aucun bénéfice pour les habitants de Val-des-Lacs et du Lac-Supérieur, dit-elle. Et l'Association des ingé-



Infographie La Presse

nieurs du gouvernement se demande même quel bénéfice elle aura pour les citoyens de Saint-Donat.

Il est illusoire de penser que les skieurs de Mont-Tremblant iront prendre un verre à Saint-Donat, à 30 ou 50 kilomètres des centres alpins (nord et sud), après leur journée de ski, souligne l'Association. Rien n'indique que les touristes de l'est du Québec vont s'arrêter à Saint-Donat lorsqu'ils se rendront à Mont-Tremblant, sinon pour faire le plein d'essence. Sauf exception, les Montréalais n'arrêteront pas à Drummondville lorsqu'ils vont à Québec.

L'Association des ingénieurs se demande si le projet de route ne cache pas un projet de développement domiciliaire juste au sud du parc. Quoi qu'il en soit, le cabinet du ministre Chevrette répète que le ministre de Transports ne fait que répondre à la demande insistante de Saint-Donat.

Enfin, la Ville de Saint-Donat a le droit de donner le nom qu'elle veut à la route, y compris celui du ministre. « D'habitude, on ne choisit pas des noms de personnes encore vivantes, indique l'attachée de presse du ministre, Geneviève Masse. Mais sur un plan légal, les municipalités sont libres de choisir les noms de rues et de routes. »

Actualités

Recours collectif intenté au nom des transexuels

PIERRE APRIL
Presse Canadienne, QUÉBEC

Une transexuelle et praticienne médicale de la région de Québec, Michelle Gauthier, a décidé d'entreprendre un recours collectif contre la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) au nom d'un millier de personnes qui ont dû déboursier entre 12 000 \$ et 45 000 \$ pour subir une opération de changement de sexe.

Infirmière aux urgences et conseillère en psychiatrie, M^{me} Gauthier a expliqué, hier, qu'en plus des frais médicaux reliés à l'opération chirurgicale, le recours collectif tiendra aussi compte des dommages moraux, psychologiques et physiques subis par les personnes qui ont entrepris des démarches en vue de changer de sexe et, « qui après avoir subies la thérapie complète, se sont vu refuser leur opération sous prétexte que la RAMQ n'a pas de médecin disponible ou qu'elle ne défraie plus les frais pour ce type d'intervention ».

Un processus de quatre à six ans

M^{me} Gauthier a par ailleurs précisé que le processus conduisant à une intervention chirurgicale autorisée peut durer jusqu'à quatre ans et même, dans certains cas, jusqu'à six ans « afin de s'assurer que c'est bien ce que l'individu souhaite et qu'il répond bien aux conditions requises ».

Selon la porte-parole des personnes qui se retrouveront dans ce recours collectif, la RAMQ, qui, effectivement, paie à certaines

conditions les coûts de ces interventions inhabituelles, occasionne de plus en plus de difficultés aux candidats au changement de sexe, « même s'ils se plient aux démarches requises ».

« Depuis janvier 2000, a indiqué M^{me} Gauthier, la RAMQ a défrayé le coût de cinq opérations effectuées en milieu hospitalier pendant que 99 % des autres patients et candidats à un changement de sexe, qui ont tout de même suivi les étapes légales, ont dû être opérés à leurs frais, en clinique privée. »

La façon de procéder de la Régie, a indiqué M^{me} Gauthier, est décevante en ce sens que dès qu'une personne se présente au service psychiatrique d'un établissement public pour être évaluée, « elle est immédiatement faussement avisée que l'État ne défraie pas les coûts ».

« La différence entre les cinq personnes qui ont obtenu satisfaction et celles qui ont été refusées, poursuit-elle, se trouve dans la pression externe qui a été exercée sur la Régie pour obtenir satisfaction. »

Le point de vue et les directives de la RAMQ sont clairement précisés dans une lettre que la Direction des professionnels de la santé a fait parvenir à M^{me} Gauthier il y a plus de deux ans, et ils n'ont pas été modifiés depuis.

La note stipule que « les services de chirurgie rendus à des fins de transexualisme sont des services assurés dans la mesure où ils sont rendus dans un centre hospitalier et sur la recommandation du chef de département clinique responsable des services de transexualisme de l'Hôtel-Dieu de Montréal ou de l'Hôpital général de Montréal, ainsi que sur la recommandation d'un psychiatre exerçant dans un de ces deux centres hospitaliers ».

« Fatiguées d'attendre... »

Pour M^{me} Gauthier, c'est justement ces restrictions ou ces contraintes qui font en sorte que des personnes candidates à un changement de sexe, « fatiguées d'attendre jusqu'à 12 ans dans certains cas », décident de faire appel à des cliniques privées.

Les honoraires payés à un chirurgien et toute son équipe dans le secteur public pour une intervention chirurgicale de cette nature sont de 950 \$. Dans le secteur privé, le coût minimum est de 12 000 \$ ou de 45 000 \$ dépendant que le patient est un homme ou une femme.



Michelle Gauthier trouve injuste l'attitude de la Régie de l'assurance-maladie du Québec envers les personnes désirant changer de sexe.

Vidéopokers: les Québécois toujours aussi accrochés

Presse Canadienne
QUÉBEC

L'engouement des Québécois pour les appareils de jeux vidéo ne se dément pas. L'an dernier, les joueurs ont inséré près de 4 milliards de dollars dans les 15 221 appareils de jeux de la province, une augmentation magistrale de 27 % par rapport à l'année 1998-1999.

Loto-Québec a ainsi encaissé des revenus nets de 928,4 millions de dollars, comparativement à 768 millions l'année précédente. Ces données ne tiennent pas compte des montants misés dans les vidéopokers des casinos de Montréal, Hull et Charlevoix.

Même avec une moyenne de 10,7 millions de dollars insérés chaque jour dans les appareils, le porte-parole de Loto-Québec, Jean-Pierre Roy, affirme que « le plein potentiel du marché n'est pas atteint ».

Loto-Québec prévoit des résultats à la hausse encore cette année. Cette importante augmentation ne s'explique pas par un nombre accru d'appareils, au contraire, puisqu'au 31 mars 2000 le Québec comptait 93 appareils de moins qu'une année plus tôt. Loto-Québec considère d'ailleurs que le nombre actuel de machines suffit à la demande.

Selon M. Roy, les machines sont mieux exploitées et le nombre de joueurs a augmenté de 2 % au cours des trois dernières années pour atteindre 10 % de la population québécoise.

La popularité des jeux vidéo ne profite pas uniquement à Loto-Québec puisque l'an dernier les détaillants ont empoché 278,5 millions de dollars en commissions.

M. Roy affirme, malgré ces résultats records, que la population québécoise est mieux protégée qu'il y a une quinzaine d'années où, fait-il remarquer, le marché des loteries vidéo était en grande partie contrôlé par le crime organisé.

Il souligne que « dans les années 80, il y avait, selon la police, entre 40 000 et 50 000 appareils illégaux au Québec. Souvent, les appareils étaient truqués et ils étaient accessibles aux enfants dans les dépanneurs. « La situation au Québec nous apparaît tout à fait correcte » actuellement, dit-il.

Les résultats de Loto-Québec tendent à donner raison au vérificateur général du Québec, Guy Breton, qui, le mois dernier, faisait part de son inquiétude relativement aux conséquences des jeux de hasard.

M. Breton faisait alors remarquer que depuis l'arrivée des jeux vidéo et l'aménagement des trois casinos, le chiffre d'affaires de Loto-Québec a fait un bond gigantesque de 83 %. Il a recommandé au gouvernement de prendre les moyens pour connaître les répercussions sociales et économiques des jeux de hasard.

Loto-Québec a déjà annoncé son intention de remplacer d'ici le printemps 2002 l'ensemble de son parc d'appareils par du matériel de nouvelle technologie.

La seule maison de thérapie de la province destinée exclusivement aux joueurs pathologiques, la Maison Claude-Bilodeau, de Sainte-Marie-de-Beauce, souffre de sous-financement et a peine à tenir la tête hors de l'eau.

Depuis novembre dernier, l'organisme a reçu en thérapie 113 clients, dont une vingtaine de femmes. Elle a aussi reçu plus de 300 appels d'informations pour des joueurs en détresse.

Malgré sa popularité et une notoriété grandissante, l'organisme boucle très difficilement les fins de mois. Une subvention de 20 000 \$, versée au début du mois et provenant de l'enveloppe discrétionnaire du ministre délégué à la Santé, Gilles Baril, a permis à la Maison de souffler un peu et, surtout, de payer ses employés, sans salaire depuis un mois.

Une croix celtique à Québec

Reuters
QUÉBEC

La ville de Québec aura d'ici peu un nouveau monument, une croix celtique, témoin de la reconnaissance des Irlandais à l'endroit des Québécois qui les ont accueillis il y a plus de 150 ans.

En 1847, plus de 100 000 immigrants irlandais fuyant leur pays aux prises avec une importante famine sont débarqués à Québec et à Grosse-Île, une île située dans le fleuve Saint-Laurent à l'est de Québec où certains ont été mis en quarantaine avant de pouvoir accéder au continent.

« La solidarité humaine démontrée par les Québécois à cette époque est exceptionnelle, les Irlandais en sont vraiment reconnaissants », souligne Marianna O'Gallagher, historienne réputée et présidente de l'Irish Heritage Québec.

Avec cet afflux d'Irlandais en 1847, la population de la ville de Québec, alors de 40 000 habitants, a rapidement augmenté à plus de 100 000. La population canadienne-française catholique a immédiatement offert son aide aux nouveaux arrivants, adoptant des centaines d'orphelins.

La croix sera inaugurée au centre-ville le 6 août au parc de l'Artillerie, où les Irlandais ont établi leur première paroisse. Le projet a été initié par la Commission de la capitale nationale du Québec.

La croix celtique est un des signes les plus reconnus de l'identité irlandaise, avec le trèfle. Son origine remonte à l'époque de

saint Patrick, au début de la chrétienté en Irlande.

Le monument en calcaire irlandais, une pierre largement utilisée en Irlande, portera un message en gaélique, un en français et un autre en anglais. « Aux Québécois en reconnaissance de leur exceptionnelle solidarité humaine à l'endroit des Irlandais lors de la Grande Famine », pourra-t-on lire sur la croix, dont la construction a été financée par James Callery, fondateur du Musée sur la famine de Strokestown Park, en Irlande.

« C'est très significatif, puisque c'est l'un des rares cadeaux du genre qu'a faits l'Irlande au cours des dernières années », a affirmé O'Gallagher. Un peu plus de 5 % des Irlandais qui ont émigré durant la Grande Famine se sont installés à Québec, les autres ayant trouvé refuge aux États-Unis ou dans d'autres villes canadiennes comme Montréal. La petite communauté irlandaise de Québec a considérablement diminué au cours des années. « Il est difficile de chiffrer le nombre d'Irlandais à Québec, car il y en a beaucoup qui se sont mariés à des Québécois et qui parlent maintenant le français, a indiqué l'historienne. On peut quasiment dire qu'ils ont été assimilés. »

Le patrimoine irlandais de la ville s'est transformé avec le temps, mais des signes de leur présence demeurent. L'hebdomadaire *The Quebec Chronicle Telegraph* et des noms irlandais donnés à des rues, des écoles, des églises, des cimetières ou d'autres édifices rappellent la présence de la communauté irlandaise à Québec.

RESTAURANTS

CASA GRECQUE
(DEPUIS 1980)
APPORTEZ VOTRE VIN
GRILLADES ET FRUITS DE MER

FESTIVAL DE LANGOUSTINES
DIX (10) LANGOUSTINES GRILLÉES
9 99\$ TOUS LES JOURS
accompagnés de notre salade maison, riz, pommes de terre maison, citron et sauce à l'ail.

MAINTENANT 25 RESTAURANTS POUR MIEUX VOUS SERVIR!

MONTREAL ☎ Sherbrooke... (514) 842-6098	BOUCHERVILLE..... (450) 449-2249	TROIS-RIVIÈRES..... (819) 693-2421
MONTREAL ☎ Cadillac... (514) 899-5373	LONGUEUIL..... (450) 646-2228	SHAWINGAN..... (819) 539-6233
LASALLE..... (514) 364-0494	BROSSARD..... (450) 443-0323	QUÉBEC (Beauport)..... (418) 661-2002
DOLLARD-DES-ORMEAUX... (514) 626-6626	SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU (450) 359-4066	QUÉBEC (Sainte-Foy)..... (418) 656-6151
CHOMEDEY LAVAL..... (450) 663-1031	GRANBY..... (450) 777-7250	QUÉBEC (Vanier)..... (418) 527-1210
SAINT-THERÈSE..... (450) 979-4619	SHERBROOKE..... (819) 565-5000	CHICOUTIMI..... (418) 549-5499
SAINT-JÉRÔME..... (450) 431-7660	DRUMMONDVILLE..... (819) 474-1222	GATINEAU..... (819) 246-8300
REPERTIGNY..... (450) 654-4978	VICTORIAVILLE..... (819) 751-0002	HULL..... (819) 595-8300
		AYLMER..... (819) 665-0600

IDOMO COLLECTION

SAFARI FESTIVAL

Nous avons fait l'inventaire de notre Collection Internationale complète et trouvé des centaines d'articles dont nous devons nous défaire durant cette vente Safari Festival. Ces articles sont de première qualité, certains ne seront pas renouvelés, d'autres sont d'un excès de stock, tous sont de notre inventaire régulier. Les économies sont évidentes. Par contre, venez tôt pour les meilleures aubaines car certains articles sont en quantité limitée.

Katia
Table et 6 chaises
101x180x73cm
Fini hêtre
399⁹⁵
Ord. 779,65

Sussex
Lits superposés
(métal en sus)
108x203x155cm
Pin véritable
399⁹⁵
Ord. 599,95

Marquez
Pupitre avec huche
120x75x160cm
Pin véritable
479⁹⁵
Ord. 629,95

Unité murale
170x62x190cm
Pin véritable
599⁹⁵
Ord. 999,95

idomo
INTERNATIONAL
www.idomo.com

Montréal

VILLE-ST. LAURENT
9090 Boul. Cavendish
(Autoroute 40 et Cavendish)
(514) 735-6425
Lun. à Mer. 10:00-18:00
Jeu., Ven. 10:00-21:00
Sam. 9:00-17:00, Dim. midi-17:00

QUANTITÉ LIMITÉE SUR CERTAINS ARTICLES.

Allocations familiales: les familles sont inquiètes et confuses

Presse Canadienne
QUÉBEC

Les familles québécoises reçoivent ces jours-ci des avis leur annonçant une diminution substantielle des prestations familiales du Québec. Le bureau des plaintes de la Régie des rentes, qui administre le programme, fait face à un surcroît de mécontentement.

C'est cette semaine que se mettent en place les changements concernant les allocations familiales. Celles de Québec baissent de façon notable, tandis que celles du fédéral sont censées augmenter.

Au bout du compte, et à partir du mois prochain, la combinaison des deux chèques devrait donner une prestation annuelle plus élevée que celle de l'an dernier, assure-t-on à Québec et Ottawa. Les modifications touchent près de 600 000 familles.

Le hic, c'est que les avis annonçant une diminution des prestations familiales québécoises ont été envoyés avant les avis d'Ottawa annonçant une augmentation des allocations fédérales. De quoi donner la chair de poule aux familles sans beaucoup de ressources.

Les avis envoyés en début de semaine par Québec, basés sur les revenus gagnés en 1999, établissent le montant des prestations qui seront versées d'août 2000 à juillet 2001.

Dans bien des cas, la portion québécoise est devenue presque symbolique. Ainsi, une mère gagnant 20 700 \$ par année et vivant seule avec un enfant recevra dorénavant 6,67 \$ par mois de Québec. Une somme si peu élevée qu'on lui fera parvenir six chèques par année au lieu de 12 de manière à pouvoir inscrire un montant d'au moins 10 \$ dessus.

Selon des chiffres obtenus par le quotidien *Le Soleil*, un couple avec deux enfants ayant un revenu de 24 000 \$ verra son chèque du Québec être diminué de 340 \$ annuellement. Il passera de 1046 \$ à 706 \$. Ceux qui sont dans cette situation viennent d'en être informés.

Ce qu'ils ne savent pas encore, c'est dans quelle proportion la prestation qu'ils reçoivent d'Ottawa augmentera. Selon Québec, elle devrait passer de 2788 \$ à 3400 \$, une augmentation de 612 \$.

Pour cette famille, l'addition des deux

prestations devrait donc se traduire par une hausse globale annuelle de 272 \$.

Dans un mémoire soumis à la ministre de la Famille et de l'Enfance, Nicole Léger, on apprend toutefois que 17 000 familles ne toucheront plus rien de Québec. À partir du mois prochain, 594 000 ménages recevront une prestation du gouvernement québécois contre 611 000 ce mois-ci.

À la Régie des rentes du Québec, on s'étonnait hier que les familles québécoises n'aient pas reçu d'avis du gouvernement canadien leur annonçant la hausse des allocations fédérales.

Au cabinet du ministre Martin Cauchon, à Ottawa, on certifie à peu près au même moment que les avis du gouvernement canadien parviendraient aujourd'hui dans les foyers concernés.

Les familles devraient donc être à même de vérifier au cours des prochaines heures si, comme les gouvernements l'affirment, l'augmentation de la prestation fédérale sera supérieure à la baisse de Québec.

Le Protecteur du citoyen suit ce dossier de très près.

Le faux policier de l'aéroport est libéré en attendant son enquête préliminaire

MARCEL LAROCHE

Le faux policier de la GRC appréhendé en début de semaine à l'aéroport de Dorval a pu retrouver l'air libre, hier, sous plusieurs conditions, dont l'interdiction formelle de posséder un insigne d'agent de la paix, l'obligation de prendre ses médicaments tels que prescrits et de contacter immédiatement son psychiatre.

Michel Bougie était visiblement en état de choc, lorsqu'il est apparu, menotté, dans le box des accusés pour y subir son enquête pour remise en liberté, au palais de justice de Montréal.

Dès le début de l'audience présidée par le juge Rosaire Desbiens, de la Cour du Québec, l'accusé n'a pu contenir ses larmes en entendant les deux procureurs au dossier, M^e Anne Gauvin pour le ministère public et M^e Yves Ménard pour la dé-

fense, discuter des conditions de son élargissement.

Pour Michel Bougie, qui « joue à la police » depuis de nombreuses années en personnifiant soit un agent de la paix ou encore un garde du corps de dignitaires, le seul fait de se voir traîner devant la justice comme un vulgaire criminel est l'affront suprême.

Et c'est encore une fois son irrésistible engouement pour la profession de policier, qu'il n'a jamais exercée de sa vie, qui est à l'origine des problèmes de ce Montréalais de 48 ans.

Le prévenu a été appréhendé en fin d'après-midi de lundi par des policiers de la CUM alors que, selon lui, il était « en devoir » comme policier à la section des renseignements de la GRC à l'aéroport international de Dorval.

Bougie dissimulait alors dans sa poche

de veston une fausse carte d'identité d'agent spécial de la GRC (photo, date de naissance, numéro de matricule et empreinte digitale) identique à celle des policiers.

Comme l'accusé ne constitue pas une menace pour la société, la poursuite ne s'est pas opposée à sa remise en liberté, en autant qu'il respecte à la lettre plusieurs engagements, dont celui de ne posséder aucun badge ou pièce pouvant l'identifier comme policier.

Le tribunal a aussi ordonné qu'il prenne rendez-vous dans les 24 heures suivant sa libération avec son médecin traitant, le psychiatre Dimitris, de l'Hôpital général de Montréal.

La lame à l'oeil, Bougie a timidement lancé un « merci, M. le juge » en quittant la salle d'audience avec la promesse de revenir le 2 octobre prochain pour y subir son enquête préliminaire.

Un couple laisse bébé dans la voiture pour jouer au Casino

Un couple a écopé d'une amende de 85 \$ pour avoir laissé son bébé de onze mois seul dans la voiture pendant qu'il allait jouer au Casino.

En fin d'après-midi hier, un agent de sécurité du Casino de Montréal remarque une Pathfinder de Nissan qui se dirige vers le stationnement intérieur, situé au sous-sol. L'oeil de l'homme est attiré vers le véhicule parce qu'à son bord se trouve un petit bébé, or il est rare de voir des parents emmener leurs enfants au Casino. L'agent de sécurité est d'autant plus surpris, quelques instants plus tard, lorsqu'il voit le couple entrer, sans le bébé. Il attend un peu, puis se met à la recherche du véhicule dans le stationnement bondé. Il le trouvera finalement, avec le bébé qui a effectivement été laissé dans la voiture, sans surveillance. Les employés du Casino se mettent à la recherche des parents à l'intérieur de l'établissement, mais ne les trouvent pas. Ils décident d'appeler la police. Il s'est écoulé deux heures entre l'arrivée des parents et l'intervention des policiers.

« Les policiers du poste 21 ont pris l'enfant en charge et ont contacté la DPJ », raconte Stéphane Tessier. Peu après, les parents du poupon se présentent au même poste de police, paniqués. Ils racontent qu'on leur a kidnappé leur bébé. Selon Stéphane Tessier, la DPJ a autorisé les policiers à remettre l'enfant à ses parents qui ont toutefois reçu une amende de 85 \$ pour infraction au code de la sécurité routière qui interdit que l'on laisse un enfant de moins de 7 ans, seul dans un véhicule.

EN BREF

Herbert Lerner accusé du meurtre de sa femme

■ Herbert Lerner, 77 ans, a été formellement accusé hier, sur son lit d'hôpital, du meurtre prémédité de son épouse, Jenny Lerner, 73 ans. Jenny Lerner a été retrouvée morte le 14 juillet dernier dans une chambre d'hôtel de Vaudreuil, en Montérégie. Son mari était alors introuvable. Les policiers de Montréal l'avaient finalement retrouvé dans un motel. Il était inconscient et venait de tenter de mettre fin à ses jours. Les enquêteurs n'écartent pas l'hypothèse selon laquelle le septuagénaire aurait tué sa femme par compassion après que le couple eut appris que celle-ci était atteinte d'une maladie grave et incurable.

STCUM et feux d'artifice

■ La STCUM renforcera son service dans le métro à l'occasion des feux d'artifice de dimanche et de mercredi prochains, en ajoutant des trains sur les lignes 1-verte, 2-orange et 4-jaune. En surface, le service s'ajustera à la situation et sera quelque peu modifié. Plusieurs lignes d'autobus circulant au sud de la rue Sherbrooke (entre Papineau et Frontenac) rouleront inévitablement au ralenti. De 20h à 23h30, le parcours de la ligne 10-De Lorimier prendra fin à l'intersection De Lorimier/De Maisonneuve, alors que celui des lignes 34-Sainte-Catherine et 94-Iberville se terminera à la station de métro Frontenac. Le service sera interrompu sur la ligne 169-Îles-Ronde à compter de 19h50 ; il est recommandé aux clients désirant se rendre au parc Jean-Drapeau d'emprunter la ligne 167-Les Îles à la station Île-Sainte-Hélène. Notons enfin que les véhicules de la ligne 168-Cité-du-Havre n'auront pas accès à la Cité-du-Havre entre 22h30 et 23h30.

Du boeuf contaminé à Lac-Etchemin

■ Le ministère de l'Agriculture signale un nouveau cas de contamination alimentaire. Il avise les consommateurs de ne pas consommer certaines viandes achetées récemment dans une épicerie de Lac-Etchemin. L'avis concerne des produits de viande hachée, piquée ou attendrie achetés entre le 13 et le 15 juillet au commerce O'Frigidaire Alimentation (Métro), à Lac-Etchemin. Des analyses ont démontré la présence de la bactérie E.Coli, laquelle est susceptible de causer des problèmes de santé. Cette bactérie provient généralement de carcasses contaminées lors de l'abattage ou de l'éviscération des animaux. Si c'est le cas, comme on le soupçonne ici, la viande contaminée pourrait se retrouver dans d'autres commerces. C'est parce qu'une personne est tombée malade que les enquêteurs du ministère de l'Agriculture sont remontés jusqu'à l'épicerie de Lac-Etchemin. Le ministère assure que la salubrité des lieux et les équipements du commerce ne sont pas en cause. On explique que c'est par précaution qu'on a décidé, en collaboration avec l'entreprise, d'émettre un avis invitant les consommateurs à jeter ou à retourner les produits visés. Dans tous les cas, précise-t-on, une cuisson adéquate de la viande détruit la bactérie.

La SQ enquête sur une noyade

■ La Sûreté du Québec a ouvert une enquête pour éclaircir les circonstances entourant la mort d'une femme de 56 ans, retrouvée sans vie dans sa piscine, mercredi soir, à l'Ascension, dans la région de Mont-Laurier. Lise Carrière était tout habillée et gisait dans la piscine lorsque son mari a fait la macabre découverte, vers 18h45. Ce dernier avait remarqué l'absence de son épouse en revenant de travailler, vers 15h. Mais ce n'est que près de quatre heures plus tard qu'il a finalement trouvé sa femme inerte dans la piscine familiale, dans la cour arrière.

Les recherches se poursuivent

■ Les plongeurs de la Sûreté du Québec reprendront leurs recherches ce matin dans le but de retrouver les corps d'Éric Blanchette, 38 ans, de Longueuil, et de son frère Emmanuel Blanchette, 34 ans, de Varennes. Les deux hommes se sont noyés hier en fin d'après-midi, dans la région de Lac Nominique où la famille avait loué un chalet pour les vacances. Selon la SQ, les deux hommes ont décidé de se baigner dans un endroit où il y a beaucoup de courant, à la rencontre de deux rivières. D'autres membres de la famille, qui étaient avec eux, les ont vus plonger, mais ne jamais remonter. Les recherches des pompiers de l'Annonciation et des policiers de la SQ, qui se sont terminées à la tombée de la nuit hier, ont été vaines.

LA SUPERGRILLE DU MOIS

La Presse

Pierre Crépeau

LE GRAND LIVRE DES PATIENCES

LES ÉDITIONS DE L'HOMME

En juillet, 100 gagnants mériteront LE GRAND LIVRE DES PATIENCES de Pierre Crépeau et le fameux t-shirt J'ai réussi.

LES ÉDITIONS DE L'HOMME

À surveiller le dimanche 30 juillet

Chic AUVENTS

Depuis 1978

Stock en quantité limitée à **TRES BON PRIX!**

LE SPÉCIALISTE DE L'AUVENT RÉTRACTABLE

Avec **Chic** combattez la chaleur!

Jamais plus de B.B.Q. sous la pluie

SALLE D'EXPOSITION : 5515, ch. Queen Mary, local 101

Horaires : lun. au ven. de 9 h à 17 h, sam. de 10 h à 16 h.

Composez (514) 489-8900 pour obtenir une ESTIMATION GRATUITE À DOMICILE.

loto-québec 30 ANNIVERSAIRE

NUMÉRO COMPLET 100 000 \$

5 DERNIERS CHIFFRES 1 000 \$

4 DERNIERS CHIFFRES 100 \$

3 DERNIERS CHIFFRES 30 \$

2 DERNIERS CHIFFRES 20 \$

Numéro du 2000-07-21 **379414**

(numéros décomposables)

2000-07-01 238948	2000-07-11 596202
2000-07-02 000347	2000-07-12 788364
2000-07-03 407305	2000-07-13 829432
2000-07-04 873024	2000-07-14 809066
2000-07-05 432630	2000-07-15 536556
2000-07-06 593376	2000-07-16 792068
2000-07-07 657845	2000-07-17 564766
2000-07-08 169578	2000-07-18 253038
2000-07-09 308079	2000-07-19 228338
2000-07-10 735126	2000-07-20 724152

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

100 000\$ chaque jour du 1^{er} au 30 juillet 2000

au VENT FOU l'entrepôt

- Skis nautiques
- « Wakeboards »
- « Wet Suits »
- Tubes
- Planches à voile
- « Beach Wear »

3839, boul. St-Jean-Baptiste, Montréal
Tél. : (514) 640-3001 • 1 800 336-2126
Web : www.auventfou.com

loto-québec résultats

6/49	Tirage du 2000-07-19	GAGNANTS	LOTS
		6/6 0	5 000 000,00 \$
		5/6+ 8	87 286,80 \$
		5/6 220	2 539,20 \$
		4/6 12 601	84,90 \$
		3/6 247 849	10,00 \$
		Ventes totales: 15 852 860 \$	
		Prochain gros lot (appr.): 10 000 000 \$	

Numéro complémentaire: **09**

Quebec 4/9	Tirage du 2000-07-19	GAGNANTS	LOTS
		6/6 0	1 000 000,00 \$
		5/6+ 0	50 000,00 \$
		5/6 27	500,00 \$
		4/6 1 076	50,00 \$
		3/6 21 299	5,00 \$
		Ventes totales: 564 591,50 \$	

Panéo	Tirage du 2000-07-20	Extra	Tirage du 2000-07-19
		NUMÉRO:	913565
		NUMÉRO:	114459

Tirage du 2000-07-20

06 07 12 15 18	3 4
19 21 24 28 36	
39 43 44 47 50	
51 56 62 65 70	519 6251

Tirage du 2000-07-20

NUMÉRO: 114459

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

Projet d'un contraceptif révolutionnaire qui retarderait la ménopause et permettrait des naissances plus tardives

STÉPHANIE BÉRUBÉ

Être mère à 45 ans pourrait devenir plus courant qu'aujourd'hui, si l'on se fie à des chercheurs de l'hôpital Royal Victoria de Montréal qui travaillent à la conception d'un nouveau contraceptif oral qui retarderait la ménopause. À la tête de ce projet destiné « aux générations futures », le Dr Roger Gosden, directeur du département de biologie reproductive de l'Université McGill.

On la surnomme déjà « la pilule pour femmes de carrière » puisqu'elle permettrait de prolonger de dix, voire 15 ans, la période de fertilité chez la femme. Ainsi, une femme pourrait décider de fonder une famille au moment où sa vie professionnelle repose sur des bases solides. D'ailleurs, le Dr Gosden ne s'en cache pas : sa pilule est destinée aux femmes qui souhaitent accorder leur vie familiale à leur vie professionnelle. « Quarante ans est un âge parfait pour avoir un enfant », affirmait-il hier. Aujourd'hui, non seulement les femmes attachent-elles plus d'importance à leur carrière, mais en plus elles trouvent le père de leurs enfants plus tard. Résultat : le nombre de femmes qui ont leur premier enfant après 30 ans ne cesse de croître.

À la différence des pilules contraceptives qui existent actuellement sur le marché, et qui freinent l'ovulation alors que l'ovule est presque entièrement développé, celle de l'équipe du Royal Victoria arrête l'ovule au tout début de son développement et la conserve pour un usage ultérieur.

Plus efficaces

Avec les contraceptifs oraux actuels, si une femme oublie de prendre sa pilule trois jours consécutifs, elle peut ovuler puisque l'ovule qui attend est presque déjà à matu-

rité. Cela n'arrivera pas avec le nouveau contraceptif, explique le Dr Gosden, qui en déduit que les nouvelles pilules seraient encore plus efficaces au niveau de la contraception.

Il reste toutefois à vérifier dans quel état seront les ovules de la femme qui a utilisé « la pilule pour femmes de carrière » lorsqu'elle cessera de la prendre pour concevoir. Par exemple, si une femme commence à prendre la fameuse pilule à 17 ans et qu'elle arrête à 47 ans, ses ovules auront-ils les caractéristiques de ceux de la femme de 47 ans qu'elle est devenue ou de la femme de 17 ans qu'elle était lorsqu'a commencé le traitement ? « On ne sait pas et on ne saura pas avant que les recherches soient terminées », répond le Dr Gosden, qui précise que ses travaux viennent juste de commencer.

Mais ce n'est pas demain que ladite pilule se retrouvera sur les tablettes des pharmaciens. Selon le scientifique, il faut environ 10 ans avant de commercialiser un nouveau contraceptif. Ce devrait être le cas pour ce médicament révolutionnaire, à condition que tous les tests qui restent à faire prouvent qu'il est entièrement sécuritaire.

Ce procédé ne va-t-il pas un peu contre nature ? « Il n'y a aucune objection d'ordre éthique pour moi », répond le Dr Gosden. Selon

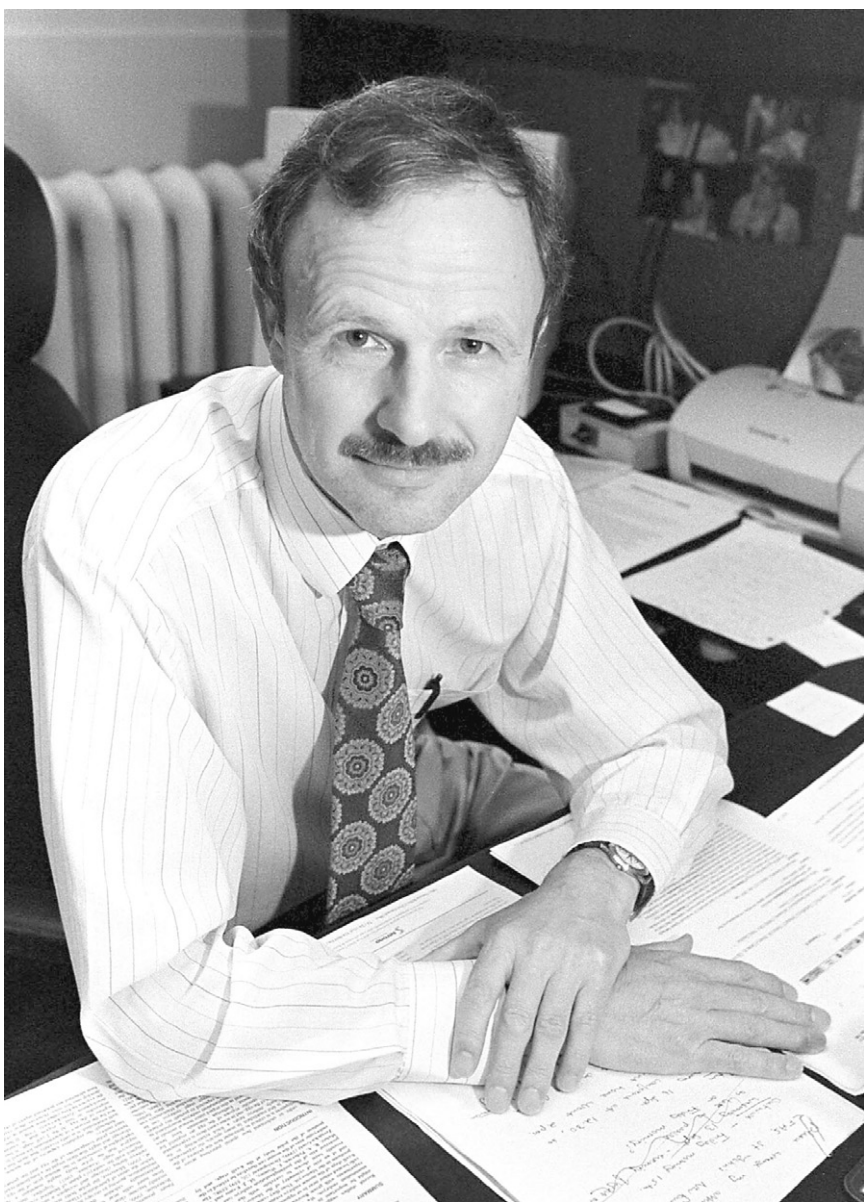
lui, il n'y a pas d'obstacle à ce que les femmes conçoivent plus tard, puisqu'elles vivent plus longtemps.

Objections

Néanmoins, certains remettent déjà en doute le projet. Abby Lippman, professeur d'épidémiologie et de biostatistique à l'Université McGill, croit que la réponse à la volonté des femmes d'avoir à la fois une carrière et des enfants ne réside pas dans la science. « Les femmes ne veulent pas reporter à plus tard leur maternité », soutient-elle. « Elles veulent que l'on respecte leur carrière et leur vie de mère lorsqu'elles en ont l'énergie et le temps. C'est la société qui doit permettre aux femmes d'allier les deux, pas les médecins. »

Une porte-parole de la Fédération canadienne de planification familiale dit que son regroupement n'a jamais entendu parler de l'initiative du Dr Gosden. La porte-parole ajoute que la fédération préférerait que l'argent investi dans cette recherche serve plutôt à mettre au point une méthode contraceptive qui empêcherait également la transmission des maladies transmises sexuellement (MTS), comme l'infection au VIH, le virus qui cause le sida.

Le Dr Gosden a l'habitude de se trouver au coeur de la controverse. Il était de l'équipe qui a travaillé au premier bébé-éprouvette, il a 20 ans, en Angleterre. Au début des années 90, il était une fois de plus sur la sellette avec une technique de fertilité qui consistait à prélever les ovaires d'un foetus mort et les réimplanter plus tard à une femme qui ne peut avoir d'enfant. Hier, il a systématiquement refusé de révéler qui finançait ses recherches sur la nouvelle pilule.



Le Dr Roger Gosden, directeur du département de biologie reproductive, photographié dans son bureau du Centre de santé de l'Université McGill. Le Dr Gosden travaille à mettre au point un nouveau contraceptif capable de retarder la ménopause.

Demande de recours collectif contre Volailles Maxi de Saint-Lin

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Excédé des fétides odeurs d'oeufs pourris, de la chapelure en suspension et des dégoûtants nuages de graisse qui salissent sa maison depuis trois ans, un résident de Saint-Lin-Laurentides a décidé d'appeler la justice à sa rescousse.

La compagnie de Volailles Maxi — qui transforme des poules en croquettes et en poulet frit — aurait fait fi des normes environnementa-

les en déversant des eaux usées contenant jusqu'à 10 ou 15 fois trop d'huile et de graisse. Et la Ville n'a pas bougé, ignorant les rapports qui la pressaient de réagir, allègue Claude Therrien dans la requête pour autorisation d'exercer un recours collectif déposée hier en Cour supérieure.

L'homme réclame environ 10 millions pour les habitants des 250 maisons voisines des cinq étangs où se décomposent les déchets de

Volailles Maxi : de la chapelure orangée, de la mousse et des boules de graisse blanches, etc. Il leur a fallu se barricader en pleine canicule pour échapper aux odeurs de fosse septique, renoncer à barboter dans leur piscine, à étendre la linge sur la corde ou à inviter des amis.

M. Therrien reproche à sa municipalité d'avoir laissé s'emplier pendant sept ans les étangs de son système d'assainissement des eaux, jusqu'à ce que l'odeur se fasse insupportable, en 1997.

« Ce n'est pas Walkerton, personne n'est mort. Mais c'est une autre preuve que l'eau est une trop grande responsabilité pour une petite ville. Il a fallu que le ministère de l'Environnement entre dans le dossier pour qu'il se passe quelque chose », observe un avocat d'Unterberg, Labelle et Lebeau, qui représente les mécontents.

En 1998, les inspecteurs du ministère de l'Environnement ont en effet envoyé deux avis d'infraction

aux responsables de l'usine. Volaille Maxi a alors évité poursuites et amendes en se dotant d'un système de prétraitement des eaux.

Quand les inspecteurs sont retournés sur place, en janvier dernier, ils constataient toutefois que le système n'était pas en marche, ou du moins ne fonctionnait pas correctement, et émettait un nouvel avis d'infraction.

Il semble toutefois que le problème d'odeurs soit moins criant cet été.



Et ils peuvent se compter chanceux.

La 328i de BMW s'est dernièrement vue accorder la meilleure évaluation de la part de l'Insurance Institute for Highway Safety.

Parmi un éventail d'automobiles prestigieuses ayant subi un essai de choc à une vitesse de 60 km/h, la 328i a obtenu le meilleur résultat, surpassant entre autres la Volvo S80, la Saab 9-5, la Audi A6 et la Cadillac Catera. La 328i bénéficie sans conteste de la meilleure fiche de performance parmi les automobiles de sa catégorie. Cet essai nous rappelle qu'elle détient également l'une des meilleures fiches de sécurité.

La Série 3 de BMW
323i/Ci/cabriolet
328i/Ci
330i



www.bmw.ca
1 800 667-6679

Le plaisir
de conduire.™

Reprise du lien ferroviaire entre la Beauce et l'Estrie

Presse Canadienne
SHERBROOKE

Sherbrooke a vécu hier un petit moment historique : la reprise du lien ferroviaire entre la Beauce et l'Estrie pour le transport de marchandises, grâce à un investissement de 16 millions de la compagnie Chemin de fer Québec central, maintenant propriété de l'homme d'affaires beauceron Jean-Marc Giguère.

Ce réseau de quelque 480 kilomètres reliant l'Estrie, la Beauce et la région de Québec, autrefois exploité par le Canadien Pacifique (CP), n'était plus en service depuis 1994.

« Aujourd'hui, c'est un moment historique : l'arrivée du premier wagon de marchandises de Québec Central grâce à une entente avec Chemin de fer Québec Sud pour nous relier au réseau ferroviaire nord-américain sans rupture de charge », a annoncé hier en conférence de presse Jean-Marc Giguère.

« Nous étions sur ce projet depuis cinq ans. Tantôt on nous a pris pour de parfaits imbéciles, tantôt on nous a dit que ça ne fonctionnerait pas, parce qu'on n'a pas l'habitude de voir des Québécois remettre en marche un chemin de fer :

c'est une aventure habituellement réservée aux gros holdings », a souligné l'homme d'affaires, qui avait convié les journalistes dans le wagon de queue du premier convoi de Québec Central à s'immobiliser dans l'ancienne gare du CP à Sherbrooke.

M. Giguère reconnaît que même si son projet a exigé de l'aide gouvernementale et des banques, il a dû faire preuve d'inventivité au point où son entreprise fabrique même certaines pièces d'équipement.

« Ça nous a imposé de 'chef-d'oeuvre', comme on dit en Beauce, c'est-à-dire de faire quelque chose de peu coûteux avec rien », illustre-t-il.

Chemin de fer Québec central prévoit déplacer 20 000 wagons par année et 40 000 dans cinq ans pour le transport de bois de sciage, de grains pour les animaux, de meubles dans des conteneurs et de minerais, notamment.

« On prévoit atteindre la rentabilité dans deux ans », dit M. Giguère, dont l'entreprise compte actuellement une trentaine d'employés.

M. Giguère, qui possède également l'entreprise de camionnage Marco Express, à East-Broughton,

estime que le transport par camion a atteint un point de saturation et que « le moment est venu pour un mariage entre le camion et le chemin de fer ».

Par exemple, dit l'homme d'affaires, il est possible d'acheminer par train un chargement de bois au Texas en moins de 12 jours, alors qu'il fallait autrefois compter jusqu'à un mois.

Pour mener à bien son projet, M. Giguère a consacré plusieurs centaines de milliers de dollars à la remise en état des voies ferrées entre Sherbrooke, Vallée-Jonction et Charny, et il est à compléter le réseau vers Saint-Georges-de-Beauce.

« On remet en fait en service l'ancien Lévis and Québec Railway et le Eastern Townships Railway, fondés en 1869 », souligne à ce propos le directeur général de Québec Central, Michel Champoux.

Le réseau ferroviaire de Québec central est relié avec celui de Chemin de fer Québec Sud, qui exploite près de 1800 kilomètres de voies au Québec et en Nouvelle-Angleterre, sans compter des liens avec le Nouveau-Brunswick, grâce à des ententes avec plusieurs compagnies ferroviaires.

du 21 au 24
juill. 2000

Les grands chantiers du week-end

<p>10 Pont Champlain <i>Direction nord</i> Fermeture de 1 voie sur 3 - Vendredi de 19 h à 23 h 59 - Samedi 7 h à dimanche 12 h - Dimanche de 23 h 59 à lundi 5 h</p> <p>Fermeture de 2 voies sur 3 - Vendredi 23 h 59 à samedi 7 h</p> <p><i>Direction sud</i> Fermeture de 1 voie sur 3 - Vendredi de 22 h à 23 h 59 - Samedi de 10 h à 23 h 59</p> <p>Fermeture de 2 voies sur 3 - Vendredi 23 h 59 à samedi 10 h - Samedi de 23 h 59 à dimanche 12 h</p> <p>Pont de l'Île-des-Sœurs <i>Direction nord</i> Fermeture de 1 voie sur 3 - Vendredi de 19 h à 23 h 59 - Samedi de 7 h à 22 h - Dimanche 9 h à 12 h</p> <p>Fermeture de 2 voies sur 3 - Vendredi 23 h 59 à samedi 7 h - Samedi 22 h à dimanche 9 h</p> <p>10 EST QUÉBEC QUÉBEC Autoroute des Cantons de l'Est Entre le boul. Milan et le viaduc de la voie ferrée <i>Les 2 directions</i> Circulation à 2 voies rétrécies par direction dont 2 à contresens jusqu'en novembre Possibilité de fermeture de 1 voie sur 2 le soir et la nuit</p>	<p>15 EST QUÉBEC QUÉBEC Échangeur Turcot Montréal Bretelle A-15 Sud/A-20 Ouest fermées - Samedi de 0 h 01 à 10 h Bretelle A-15 Nord/A-20 Ouest fermée - Samedi de 2 h à 9 h Bretelle A-720 Ouest/A-20 Ouest fermée - Samedi de 2 h à 7 h</p> <p>15 EST QUÉBEC QUÉBEC Autoroute des Laurentides Entre le boul. St-Martin et le pont Médéric-Martin <i>Direction sud</i> Fermeture de 2 voies sur 3 - Vendredi 23 h 59 à samedi 6 h</p> <p>20 EST QUÉBEC QUÉBEC A-20 Montréal, LaSalle Entre l'échangeur Turcot et la sortie Notre-Dame <i>Direction ouest</i> Fermeture de 3 voies sur 4 - Samedi de 0 h 01 à 10 h - Dimanche de 1 h à 9 h</p> <p>25 EST QUÉBEC QUÉBEC Tunnel La Fontaine Montréal, Longueuil <i>Les 2 directions</i> Fermeture de 2 voies sur 3 - Vendredi 23 h 59 à samedi 8 h - Samedi 23 h 59 à dimanche 9 h</p> <p>40 EST QUÉBEC QUÉBEC Autoroute Félix-Leclerc Pont de l'Île-aux-Tourtes Senneville, Vaudreuil-Dorion <i>Les 2 directions</i> 2 à 3 voies rétrécies ouvertes avec la possibilité d'une fermeture de 1 voie par direction</p>	<p>134 EST QUÉBEC QUÉBEC Pont Jacques-Cartier <i>Les 2 directions</i> Fermeture complète - Dimanche de 20 h à 23 h</p> <p>138 EST QUÉBEC QUÉBEC Pont Mercier <i>En direction de Montréal</i> Fermetures partielles à complètes - Samedi de 0 h 01 à 4 h <i>En direction de la Rive-Sud</i> - Samedi de 4 h à 8 h</p>
--	--	--

NOUVEAU CHANTIER

720 **EST** **QUÉBEC** **QUÉBEC**
Autoroute Ville-Marie
Direction Ouest
Entre l'extrémité Ouest du tunnel Ville-Marie et la sortie Lucien L'Allier
Fermeture en permanence de la voie de droite jusqu'au 5 septembre 2000 environ

